

Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Ville de Clamecy

Mercredi 26 juin 2024 à 18 h 00 Salle Romain Rolland

Monsieur Le Maire procède à l'appel.

Sont présents : Nicolas BOURDOUNE, Isabelle CIUDAD-KADI, Gilles TEXIER, Valérie TAUPENOT-MUGNIER, Alain MAGNIEN, Louissette DUQUE, Nicole FAULE, Sophie MEFTAH, Dominique GIRAULT, Zaraa DIMPRES, David DAPOIGNY, Nicole LOISEAU-MONFOURNY, Muriel CHRETIEN-BRION, Loïc BOICHE, Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI, Caroline LAMY, Odile MAILLARD, Dominique MECHIN, Julien GUIBERT et Marcel SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roland GATEAU et Alain DEDIANNE avaient donné respectivement procuration à Gilles TEXIER et Nicolas BOURDOUNE.

Absents : Rémi CHOLET, Véronique LEPINASSE et Ruddy PARDANAUD.

Excusés : Mickaël DEDIANNE et Michel CARVOYEUR.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare que la séance est ouverte.

Désignation du secrétaire de séance : Nicole LOISEAU-MONFOURNY

➤ Vote du secrétaire de séance : Unanimité.

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai par Madame Nicole LOISEAU-MONFOURNY.

➤ Vote du Procès-Verbal du 21 mai 2024 : Unanimité.

N. BOURDOUNE : Avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour, à savoir les Comptes Administratifs du Budget Général et du Budget Eau, je souhaiterais vous demander l'autorisation d'ajouter deux points à ajouter à l'ordre du jour :

- Une demande de subvention à l'association l'Amicale du Loup.
- L'organisation d'un concert au mois d'août : modification de la régie culturelle liée à cet événement.

➤ Vote de l'ajout de ces deux points : Unanimité.

FINANCES :

- **Compte Administratif (CA) 2023- Budget Général :**

N. FAULE : Je vais commencer par la section d'investissement :

Budget général - CA 2023
Vue d'ensemble section d'investissement

			Budget TOTAL 2023 (dont RAR 2022)	CA 2023
DEPENSES			3 990 426,57	2 217 863,83
001		Déficit reporté	-	
040		Opérations ordre budgétaire (écritures de cession)	-	
040		Travaux en régie	5 000,00	-
192	192	Plus-ou-moins values sur cessions immobilières	-	55 406,68
1641	1641	Emprunt et dettes assimilées	398 500,00	398 495,89
165	165	Dépôts cautionnements	-	
2764	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	-	
23	23	Programmes d'investissement	1 871 363,90	1 763 961,26
21	21	Acquisitions (sans code programme)	-	
20418	A déclarer au besoin	subv. Organisme public	-	
23	23	Restes A Réaliser (RAR)	1 715 562,67	
261	261	Titres de participation	-	
RECETTES			3 990 426,57	1 706 884,23
001		Excedent reporté	231 549,88	
040		Opérations d'ordre budgétaires - Immobilisations	200 000,00	158 020,75
	192	Opérations d'ordre budgétaires - Ecritures de cession	-	87 257,27
21		Cessions de biens - Ecritures comptables	-	170 777,41
024	Chap 21 (réalisations)	Opérations de cessions immobilières (prévision)	234 400,00	
021		Prélèvement section fonctionnement (autofinancement)	60 398,18	
10222	10222	Dotations, Fonds divers et réserves (FCTVA)	284 986,78	277 129,62
10223		TLE - Taxe Locale d'Equipement	3 380,00	3 438,65
1068	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (Affectation de résultat)	-	
13	13	Subventions d'investissement	838 066,83	
13	13	Restes A Réaliser (RAR)	1 795 349,26	658 602,53
1641	1641	Emprunt et dettes assimilées	342 295,64	341 658,00
165	165	Dépôts de garantie	-	1 400,00
2764	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	-	8 600,00

FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) : c'est la récupération de la TVA sur les dépenses en investissement sur 2 ans ainsi que sur l'entretien des terrains et bâtiments qui permet d'ouvrir un titre pour récupérer cette TVA. Le dépôt de garantie (compte 165) correspond à la caution pour la guinguette de la Tambourinette. Les créances sont le remboursement de la somme versée à l'EBE (Entreprise à But d'Emploi) en 2022. Voici le détail des programmes d'investissement :

Budget général Programmes d'investissement	Imputations budgétaires	Chapitre HELIOS	Chapitre	TOTAL Budget 2023 (dont RAR 2022)	CA 2023
<i>Programmes d'investissements anciens</i>					
Guinguette Tambourinette	2315 / 2318	2911	2911	305 743,42	292 644,39
<i>Programmes d'investissement courants</i>				-	
Bois communaux	2117	2900	2900	34 090,23	26 928,29
Bâtiments communaux	2318	2905	2905	83 000,00	72 046,74
Aménagements terrains communaux	2315	2906	2906	42 172,00	
Voirie communale	2312	2907	2907	51 499,12	43 673,16
Achat de matériel	2183	1004	1004	146 920,40	79 958,06
Fonds Façades	20422	Ch. 204	20422	20 000,00	7 377,88
Restauration et Achats d'œuvres	2316		2510	28 054,00	23 506,40
Achat de biens immobiliers	211X	Ch. 21	2810 (21)	18 500,00	4 500,00
<i>Programmes d'investissements en cours de finalisation</i>				-	
Aménagement des berges (quote-part ville)	2312	1402	1402	65 823,29	36 737,29
Aménagement des berges (quote-part CCHNVY)	45810/45820	45810/45820		2 460,09	
Immeuble en péril (quote-part propriétaire - incendie centre-ville)	45410/45420	45410/45420		608,40	608,40
Immeuble en péril (quote-part propriétaire - Place St Jean)	45411-45412			48 780,84	48 780,84
<i>Programmes d'investissements en cours</i>				-	
Eglise de Bethléem	2315	1401	1401	1 376 298,64	891 838,89
Bâtiment rue du gd marché	2318	1801	1801	143 000,00	47 058,00
Programmation nouvelle cité scolaire	2031	Ch. 20	2912 (20)	32 940,00	5 670,00
Cuisine centrale		Ch. 23	232	11 310,00	-
Baignade Tambourinette	221			295 726,13	151 540,92
Place des promenades	222			820 000,00	31 092,00
Régie agricole communale	231			60 000,00	-
TOTAL				3 586 926,56	1 763 961,26

Réaménagement de la mairie : reliquat de subvention de la Région : 4 321,78 €.

Guinguette de la Tambourinette : chantier réceptionné en juin 2023 pour 292 644,39 € en dépenses. Les recettes s'élèvent à 48 613,19 €. L'intégralité des Restes À Réaliser (RAR) de ce chantier ont été perçus en ce début d'année 2024.

Bois communaux : travaux réalisés par l'ONF.

Bâtiments communaux : il s'agit d'une opération achevée pour l'îlot de Bethléem. Le solde a été payé à l'entreprise début 2024.

Aménagement de terrains : les reprises de concessions ont été faites tardivement et facturées en 2024.

Voirie communale : sécurisation du ralentisseur au niveau du Collège/Lycée ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre des ruelles de la collégiale pour des travaux réalisés en 2024. Le versement des subventions est en cours.

Achat de matériel : il s'agit du serveur de la mairie et de différents appareils livrés aux écoles.

Fonds Façades : budget prévu : 20 000 €. Le reliquat est conservé en RAR, le temps de traiter les dossiers.

Berges de l'Yonne : l'opération est soldée et nous avons 54 017 € en recettes.

Immeuble en péril : c'est l'immeuble incendié en centre-ville. Nous sommes toujours en attente de l'assurance.

Immeuble en péril : c'est le restaurant Place St-Jean.

Église de Bethléem : fin de la tranche 2 début 2024.

Bâtiment rue du grand marché : le chantier est fini début 2024

Baignade de la Tambourinette : l'opération a été réceptionnée. Le solde des subventions reste à percevoir en 2024.

Place des promenades : l'essentiel de l'opération a été réalisé en 2024.

Régie agricole : décalage du projet.

O. MAILLARD : Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune et de vérifier que les dépenses annoncées au Budget Primitif (BP) sont bien celles réalisées. Il existe pourtant des écarts importants sur l'investissement. Les dépenses réalisées ne sont pas à la hauteur des prévisions. 1 772 563 € n'a pas été dépensé comme initialement prévu. Il était prévu près de 4 millions, seuls 2,2 millions d'euros ont été dépensés. C'est normal puisque les recettes n'ont pas été à la hauteur des prévisions. 2 283 42 € sont manquants. Espérons que les subventions seront versées courant 2024. Aucune dépense au niveau du projet de cuisine centrale et de la régie agricole alors que de l'argent était prévu pour ces deux projets.

N. FAULE : Au niveau de la régie agricole, le projet a été reporté, comme je l'ai dit tout à l'heure.

N. BOURDOUNE : Dans le budget tel que proposé en 2023, il y avait déjà des RAR. Il y en a encore, cela fait partie de la vie des collectivités. Tout ne se fait pas en un an mais ce sont des chantiers lissés sur plusieurs années et qui impliquent des inscriptions budgétaires. En termes de réalisation, cela peut être impacté sur plusieurs exercices. Par exemple, les aménagements de la plage de la Tambourinette sont inscrits budgétairement sur deux voire trois exercices.

La régie agricole a été décalée car c'est le temps long des instructions, des labélisations des espaces et des discussions avec nos financeurs et les exploitants précédents. Nous avons présenté cette régie au BP 2024 qui prend sa pleine mesure avec les investissements réalisés sur l'exercice de cette année, ce qui n'empêche pas que l'on ait pu prévoir la même chose avant.

La cuisine centrale était aussi une étude d'opportunité. Ce projet était corrélé à la régie agricole communale puisque le principe était de produire des légumes bio pour cette cuisine centrale via la régie agricole. Des discussions sont en cours avec la Région et le collège pour voir s'il n'est pas opportun d'utiliser une structure existante, la cuisine du lycée qui fournit nos cantines, pour dimensionner les productions de la régie agricole communale sans avoir besoin d'un investissement spécifique et propre à notre collectivité. Nous parlons bien d'argent public. Il vaut mieux moderniser une infrastructure déjà existante plutôt qu'investir à grand coût de subventions dans une nouvelle infrastructure qui risquerait de mettre en difficulté une structure déjà existante. Un premier contact a eu lieu et les discussions sont constructives. Il s'agit pour le moment d'un échange entre techniciens qui doit remonter aux élus de la

Région, propriétaires du lieu. Tout le monde est intéressé et veut travailler dans le même sens. Parfois, il faut savoir différer certains investissements pour économiser de l'argent public. Comme vous le savez, celui-ci devient de plus en plus rare au vu des politiques annoncées de restrictions budgétaires au niveau de l'État, qui fait des économies sur les communes en restreignant les dotations.

2023 était au contraire une année dense avec des projets menés à leur terme et les travaux de 2024 initiés en même temps. Des travaux ont été réalisés sur le semestre 2024. 2023 correspond à l'amélioration de matériel. Le serveur informatique de la mairie a été changé, ce qui coûte cher pour un outil en fin de vie. Nous savions que nous aurions d'énormes difficultés si ce serveur tombait en panne. Même s'il existe de multiples systèmes de sauvegarde, nous aurions perdu des données.

La guinguette semble être une réussite. C'est ce qu'il manquait dans cet espace et la rénovation énergétique est plutôt réussie. La première saison a été une réussite. Une adaptation de la carte a été réalisée et je vous encourage à la découvrir dès à présent. Le cadre est magnifique, on y mange très bien, l'accueil est sympathique. Des animations sont souvent proposées, notamment des temps musicaux. On peut être content d'avoir doté cet espace et notre commune de cet outil complémentaire pour les touristes et les habitants.

La déconstruction de l'immeuble rue du Grand marché n'était pas une mince affaire. Il a fallu gérer la dangerosité de celle-ci, car nous n'étions pas à l'abri que l'immeuble puisse s'effondrer et créer des dommages aux personnes ou aux biens. Le chantier était compliqué et retardé à cause des conditions de réalisation. L'entreprise voulait fermer la rue du grand marché pendant plus d'un mois, ce qui a été refusé à cause de l'impact pour les commerçants. Il est démolé, les gens sont très contents de cet espace, qui est une phase transitoire. On y voit quelques pigeons le matin, mais c'est un endroit agréable pour les piétons, les touristes, les riverains qui ont gagné en luminosité, la rue du petit marché étant une rue qui était assez enclavée et humide. Elle est maintenant transfigurée et on y voit un magasin de cycles qui semblait isolé auparavant. Un travail va être engagé pour finaliser l'aménagement de cet espace et en faire un îlot de fraîcheur, une zone arborée et paysagée en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Pour la voirie communale, on ne fait jamais assez. En 2024, les rues autour de la collégiale ont été rénovées, tout comme la rue Tourlourdeau et la place des promenades. En 2023, outre les campagnes de point à temps, il y a eu la modernisation du ralentisseur de la route d'Armes. Il était plutôt dégradé du fait du passage des camions, tracteurs et porteurs de grumes souvent en surcharge et pouvait provoquer des désordres sur la carrosserie pour les véhicules bas. Cette restauration était attendue et la réalisation a été adaptée à la fréquence de passage de véhicules.

Bethléem est un chantier qui nous occupe depuis longtemps. La deuxième tranche pour les fondations s'est achevée fin 2023 – début 2024, avec l'injection de plus de 50 micropieux jusqu'à 17 mètres de profondeur, des centaines de m³ de béton ont été injectés. Les fondations sont désormais stables. Le bâtiment ne bougera plus. Un travail est engagé avec une consultation sur le dernier trimestre 2024 pour la reprise de l'étanchéité du bâtiment, permettant au bout d'un an et demi de travaux d'enlever le parapluie et l'échafaudage afin d'ouvrir le bâtiment au public. J'en profite pour vous rappeler qu'une souscription est en cours pour qui le souhaite. Samedi, une visite était organisée pour les personnes qui avaient participé au financement lors des campagnes précédentes d'accompagnement de ces travaux. Nous allons revenir vers vous pour de nouvelles propositions de souscription plus novatrices. Ce lieu est magnifique avec une acoustique exceptionnelle. Je vous encourage à apporter votre pierre à l'édifice et à soutenir la réhabilitation de ce lieu d'exception. Le lieu est aussi totalement assaini. Tous les désordres liés à l'humidité sont stoppés. Il reste l'étanchéité à faire pour ensuite entrer dans la dernière phase de travaux, l'aménagement du lieu mais dans un temps nous projetant à minima dans deux ou trois ans.

J. GUIBERT : Je constate que le dossier de la cuisine centrale est retiré. C'est une réorientation politique de la commune que je le salue. Lors du dernier conseil, j'avais demandé à contractualiser avec la Région pour répondre à d'autres enjeux. Pour la régie agricole, j'avais évoqué le fait qu'il n'y a pas eu de contrat passé avec la Région pour fournir les légumes. Il y avait donc un loupé sur la cuisine centrale et sur la régie

agricole. En plus du volume financier, puisqu'une cuisine centrale signifie du personnel et un volume financier important pour la commune. C'est une vraie économie à faire en contractualisant de façon différente avec la Région et je constate que vous avez fait ce choix. Le dossier est clos.

N. BOURDOUNE : Le dossier est suspendu jusqu'à l'aboutissement des négociations. Pour les éléments en ma possession, les élus y sont favorables. Tous les éléments techniques et pratiques sont à prendre en compte, ainsi que l'adhésion des agents de la Région concernés. Techniquement et administrativement, des conventions sont à passer. Nous pensons que nous pouvons arriver à une solution qui pourra satisfaire l'ensemble des parties. Au-delà de la loi EGAlim, l'ambition régionale du bien manger devra être respectée. La Région est très ambitieuse avec près de 70 % de produits bio et de filière courte. Nous pensons y arriver avec la régie, pouvant faire de cet établissement un établissement pilote.

N. FAULE : Je passe à la section de fonctionnement :

<i>Budget général - CA 2023</i> <i>Vue d'ensemble section de fonctionnement</i>		Budget TOTAL 2023	CA 2023
DEPENSES DE L'EXERCICE		7 637 035,62	7 449 082,36
011	Charges à caractère général	2 425 718,00	2 240 970,57
012	Charges de personnel	3 947 000,00	3 867 253,99
014	Atténuation de charges	82 949,00	82 878,00
65	Autres charges de gestion courante	810 445,44	757 034,10
66	Charges financières	102 800,00	77 953,59
67	Charges exceptionnelles	12 500,00	6 936,68
042	Opérations d'ordre	195 225,00	416 055,43
022	Dépenses imprévues	-	-
023	Virement à la section d'investissement	60 398,18	
1068	Ponction dans l'excédent cumulé	-	
RECETTES DE L'EXERCICE		8 220 473,64	7 904 673,01
013	Atténuation de charges	92 000,00	95 300,18
70	Produits des services	571 580,00	551 867,93
73	Impôts et taxes	4 114 463,00	4 235 239,89
74	Dotations, participations	2 371 130,00	2 430 904,65
75	Autres prod. de gestion courante	140 000,00	139 810,47
76	Produits financiers (sf 762)	-	13,75
77	Produits exceptionnels	151 000,00	395 629,46
79	Transferts de charges	-	
	Travaux en régie	-	
042	Opérations d'ordre	5 000,00	55 906,68
002	Excédent reporté	775 300,64	-

Je vais m'attarder sur certains points qui me semblent les plus pertinents et je reste à votre disposition pour répondre à vos questions. Au niveau des dépenses, nous avons :

M14	M57	Libellé	TOTAL Budget 2023	CA 2023
011	011	Charges à caractère général	2 425 718,00	2 240 970,57
60	60	Achats et variations des stocks	1 335 600,00	1 181 417,23
6 042	6 042	Achats de prestations de services	266 000,00	319 078,57
60 611	60 611	Eau	45 500,00	35 311,53
60 612	60 612	Energie, électricité	640 000,00	519 899,12
60 621	60 621	Combustibles	12 000,00	18 419,37
60 622	60 622	Carburant	50 000,00	55 187,30
60 623	60 623	Alimentation	26 500,00	27 881,24
60 628	60 628	Autres fournitures non stockées	-	-
60 631	60 631	Fournitures d'entretien	29 000,00	23 713,89
60 632	60 632	Fournitures de petit équipement	120 000,00	110 132,61
60 633	60 633	Fournitures de voirie	90 500,00	21 122,57
60 636	60 636	Habillement et vêtements travail	15 000,00	10 244,75
6 064	6 064	Fournitures administratives	8 000,00	8 242,89
6 065	6 065	Livres / Disques	16 600,00	15 827,86
6 067	6 067	Fournitures scolaires	16 500,00	15 819,04
6 068	6 068	autres matières et fournitures	-	536,49
61	61	Services extérieurs	653 710,00	659 321,50
6 122	61 221	Crédit-bail mobilier - Matériel roulant	9 600,00	8 608,07
	61 228	Crédit-bail mobilier - Autres	-	-
6 132	6 132	Locations immobilières	52 300,00	54 983,75
6 135	61 351	Locations mobilières - Matériel roulant	93 000,00	122 178,73
	61 358	Locations mobilières - Autres	-	-
61 521	61 521	Terrains	111 910,00	61 781,32
615 221	615 221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	50 000,00	79 050,96
	615 228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	-	-
615 231	615 231	Entretien et réparations sur la voirie	47 000,00	40 301,51
	615 232	Entretien et réparations sur les réseaux	-	-
61 524	61 524	Bois et Forêts	-	-
61 551	61 551	Matériel roulant	40 200,00	45 213,77
61 558	61 558	Autres biens mobiliers	27 800,00	14 124,74
6 156	6 156	Maintenance	100 000,00	107 891,07
6 161	6 161	Primes assurances - Multirisques	99 000,00	110 719,71
617	617	Etudes & recherches	3 000,00	655,00
6 182	6 182	Abonnements, documentation générale ou technique	2 900,00	3 016,97
6 184	6 184	Versements à des organismes de formation	17 000,00	10 795,90
6 188	6 188	Autres frais divers	-	-

Article 6 042 : Achat de prestations de services : 319 078,57 €, soit une augmentation de plus de 53 000 € avec le budget à cause de nombreuses prestations culturelles mandatées ici. Le raccordement de la fibre dans le secteur de la Ferme Blanche, soit les écoles ainsi que d'autres dépenses non prévues.

Article 60 6012 : Énergie, Électricité : baisse de 120 000 € avec un CA de 519 899,12 €. Nous avons fait beaucoup d'efforts, notamment en investissant dans des LED aux écoles, ce qui a été payant.

Article 60 632 : Fournitures de petit équipement : 110 132,61 €, soit une baisse de 10 000 par rapport aux prévisions. C'est le reflet du travail conjoint avec les services pour limiter les dépenses de ce poste.

Article 61 351 : Locations mobilières – Matériel roulant : 122 178,73 €, soit une hausse de 29 000 € à cause de la location des films par rapport à la prestation pour le cinéma. Cela se répercute en rentrées d'argent pour le cinéma. Nous avons également la location des LED des écoles dans cet article.

Article 61 521 : Terrains : 61 781,32 €, soit une baisse de 50 000 € par rapport au budget. Nous avons investi dans des vivaces, ce qui engendre des baisses de coût pour le fleurissement, moins de dépenses avec la régie agricole. Il n'y a pas eu d'abattage d'arbres et moins de lutte contre les nuisibles.

Article 615 221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics : 79 050,96 €, soit une hausse de 29 000 €. Nous avons réparé les différentes fuites dans les toitures, poser une climatisation au niveau du serveur et remplacer des chaudières.

M14	M57	Libellé	TOTAL Budget 2023	CA 2023
62	62	Autres services extérieurs	287 150,00	255 339,45
6 225		Indemnités cplé et régisseurs	-	-
6 226	62 261	Honoraires - Médicaux et paramédicaux	70 000,00	54 556,10
	62 268	Honoraires - Autres (conseils...)	-	-
6 227	6 227	Honoraires pour frais d'actes et de contentieux	-	-
6 228	6 228	Honoraires divers (~animations...)	32 400,00	28 912,91
6 231	6 231	Publicité : Annonces et insertions	6 000,00	5 511,15
6 232	6 232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	15 634,62
6 233	6 233	Foires et expositions	2 600,00	248,75
6 236	6 236	Catalogues et imprimés	7 000,00	5 879,17
6 237	6 237	Publications	-	-
6 238	6 238	Divers	-	-
6 241	6 241	Transports divers	2 600,00	2 520,00
6 244	Aucun	Transports administratifs	-	-
6 247	6 247	Transports collectifs du personnel	-	2 192,50
6 248	6 248	Transports divers	500,00	-
6 251	6 251	Voyages et déplacements	5 000,00	9 029,89
6 256	Aucun	Missions	-	-
6 257	6 234	Réceptions	4 500,00	4 617,88
6 261	6 261	Frais d'affranchissement	16 000,00	14 678,01
6 262	6 162	Frais telecom	54 000,00	48 779,33
627	627	Services Bancaires et assimilés	2 000,00	744,43
6 281	6 281	Concours divers (cotisations)	30 550,00	22 509,04
6 282	6 282	Frais de gardiennage (Bois et Forêts)	17 000,00	17 144,67
6 284	6 284	Redevances pour services rendus	22 000,00	22 381,00
6 288	6 288	Autres	-	-
63	63	Impôts, taxes et versements assimilés	149 258,00	144 892,39
63 512	63 512	Taxes foncières	129 258,00	130 519,00
63 513	63 513	Autres impôts locaux	-	-
6 353	6 353	Impôts indirects	-	-
6 354	6 354	Droits d'enregistrement et de timbre	-	-
6 355	6 355	Taxes/ redevances sur les véhicules	-	-
6 358	6 358	Autres droits	-	-
637	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (Redevances spéciales)	20 000,00	14 373,39
		Autres impôts , taxes	-	-
012	012	Charges de personnel	3 947 000,00	3 867 253,99
6 218	6 218	Autre personnel extérieur	80 000,00	31 278,89
6 332	6 332	Cotisations FNAL	12 500,00	11 473,73
6 336	6 336	Cotis CNFPT /centres de gest	62 000,00	64 385,58
6 411	Aucun	Personnel titulaire	-	-

Article 6 228 : Honoraires divers (animations) : 28 912,91 €, soit une légère différence puisque de nombreuses prestations du poste 6 042 ont été mandatées dans ce compte.

Article 6 218 : Autre personnel extérieur : 31 278,89 € soit une baisse de 50 000 €, car nous avons moins sollicité de personnel extérieur pour venir. Nous arrivons à maîtriser cette dépense.

Article 6 488 : Autres charges : 6 331,22 €. Cela concerne les frais de formation qui étaient prévus au compte 6 184 au budget.

M14	M57	Libellé	TOTAL Budget 2023	CA 2023
64 111	64 111	Rémunération principale	1 811 500,00	1 916 559,04
64 112	64 112	Supplément familial	27 000,00	25 654,18
	64 113	NBI	-	-
64 114	Aucun	Personnel titulaire - Indemnité inflation	-	-
64 118	64 118	Personnel titulaire - Autres indemnités	230 000,00	244 926,22
64 131	64 131	Personnel non titulaire - Rémunération	461 500,00	365 094,73
64 134	Aucun	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	-	-
64 138	64 138	Personnel non titulaire - Autres indemnités	-	200,60
64 161	64 161	Contrats emplois jeunes	-	-
64 164	Aucun	Emplois d'insertion - Indemnité inflation	-	-
64 168	64 168	Autres emplois aidés	11 000,00	9 991,34
6 417	6 417	Contrat apprentissage	-	-
6 451	6 451	Cotisations à l'URSSAF	430 000,00	422 457,99
6 453	6 453	Cotisations aux caisses de retraite	590 000,00	614 144,16
6 454	6 454	Cotisations aux ASSEDIC	20 000,00	15 087,18
6 455	6 455	Cotisations assurance du personnel	113 500,00	107 305,23
6 456	6 456	Versement FNC du supplt fam	5 000,00	3 901,00
6 474	6 474	Versements aux autres oeuvres sociales	63 125,00	-
6 475	6 475	Médecine du travail, pharmacie	1 875,00	593,57
6 478	6 478	Autres charges sociales diverses	28 000,00	27 669,33
64 832	Aucun	Contributions fonds comp.CPA	-	-
6 488	6 488	Autres charges	-	6 331,22
65	65	Autres charges de gestion courante	810 445,44	757 034,10
	65 132	Prix (récompenses)	-	-
6 531	65 311	Indemnités de fonction (élus)	104 000,00	107 071,08
6 532	65 312	Frais de mission (élus)	-	-
6 533	65 313	Cotisations de retraite (élus)	4 400,00	4 496,64
6 535	65 315	Formation des élus	2 496,00	-
65 372	65 372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	-	-
6 541	6 541	Admissions en non valeurs	30 802,00	31 898,39
6 542	6 542	Charges éteintes	1 000,00	-
6 552	Aucun	Aide sociale départ	-	-
6 553	6 553	Service d'incendie (SDIS)	192 522,44	192 522,64
65 541	65 561	Contributions aux organismes de regroupement	95 500,00	80 031,05
6 558	6 558	Autres dépenses obligatoires	-	-
65 548	65 568	Autres contributions	12 800,00	4 000,00
65 718	Aucun	Autres organismes	-	-
65 733	65 733	Subvention de fonctionnement aux organismes publics - Département (ESL-Fonds Solidarité Logement)	-	-
657 361	657 361	Collectivité de rattachement (Caisse des écoles)	1 800,00	1 800,00
657 362	65 736 212	CCAS	85 000,00	85 000,00

Article 65 561 : Contribution aux organismes de regroupement : 80 031,05 €. La baisse est due à la consommation électrique sur l'éclairage public vis-à-vis du budget.

Article 66 112 : ICNE (Intérêts Courus Nos Échus) : - 22 975,55 € inscrit au CA. Il s'agit d'un mandat 2023 omis et rattrapé sur l'exercice 2024, prévu au BP 2024.

Pour les recettes, nous avons :

Article M14	Article M57	Libellé	TOTAL Budget 2023	CA 2023
70	70	Produits de gestion courante	571 580,00	551 867,93
7 018	7 018	Ventes de produits finis	33 000,00	32 886,60
7 022	7 022	Coupes de bois	99 280,00	102 201,55
7 024	7 023	Menus produits forestiers	-	-
70 311	70 311	Concessions dans le cimetière	7 500,00	9 080,00
70 312	70 312	Red.taxes funéraires	500,00	40,00
70 322	70 322	Droits de stationnement et de location sur les ports	-	-
70 323	70 323	Redevance occup.dom.pub	9 000,00	3 144,93
7 035	7 035	Locations de droits chasse et pêche	2 950,00	2 407,79
7 062	7 062	Redevances et droits des services à caractère culturel	-	-
7 062	7 062	Redevances et droits des services culturels (EEAHNVY - Ecole d'Enseignement Artistique du Haut Nivernais Val d'Yonne - 311)	-	-
7 062	7 062	Redevances et droits des services culturels (Médiathèque - 313)	3 500,00	2 938,40
7 062	7 062	Redevances et droits des services culturels (Musée - 314)	10 000,00	11 325,50
70 632	7 062	Redevances et droits des serv de loisirs (régie culturelle)	-	4 380,97
70 632	70 632	Redevances et droits des serv de loisirs (cinéma - 317)	130 000,00	134 469,02
70 632	70 632	Redevances et droits des serv de loisirs (piscine - 323)	22 000,00	22 129,00
70 632	70 632	Redevances et droits des serv de loisirs (camping - 02023)	85 000,00	83 521,00
7 067	7 067	Redevances et droits serv. périscolaires	105 000,00	101 830,07
7 068	Aucun	Autres redevances	-	-
7 083	7 083	Locations diverses	500,00	371,00
70 872	708 722	Remboursement de frais par les budgets annexes	4 850,00	4 942,41
70 878	Aucun	Autres produits	58 500,00	36 199,69
7 088	7 088	autres produits activités annexes (ex : CEE)	-	-
73	73	Impôts et taxes	4 114 463,00	4 235 239,89
73 111	73 111	Contributions directes (TFB -TFNB - CFE)	3 172 771,00	3 237 265,00
73 112	73 112	Cotisation sur Valeur Ajoutée Entreprises (CVAE)	26 722,00	53 444,00
73 113	73 113	Taxe sur Surfaces Commerciales (TASCOM)	45 563,00	32 554,00
73 114	73 114	Imposition Forfaitaire Entreprises de Réseaux (IFER)	46 753,00	49 433,00
7 318		Rôles supplémentaires	700,00	3 220,00
73 221	73 221	Fonds national garantie individuelle de ressources (FNGIR)	552 187,00	552 187,00
73 223	732 221	Fonds péréquation fiscale	38 098,00	38 098,00
7 336		Droits de place	15 000,00	6 488,25
7 337		Droits de stationnement	-	-
7 338		Autres taxes (taxis)	550,00	548,64
	7 352	Fraction compensatoire de CVAE	-	-
7 361		Droits de licences débits boissons	-	-

Je voudrais mettre en avant les excellents résultats de nos services en régie, qui sont aux postes 7 063, 70 632 et 7 067 : cinéma, 134 169,02 €, piscine 22 129,00 €, camping 83 521,00 €, services périscolaires 101 830,07 €. Le fait d'avoir installé un nouveau mode de règlement de la cantine nous permet d'avoir moins de retard.

N. BOURDOUNE : Le nouveau système de gestion permet de réduire drastiquement les problématiques d'impayés et nous a permis de recouvrer des titres qui étaient en situation d'impayés. Nous sommes très satisfaits de ce nouveau dispositif qui a fait ses preuves.

Article M14	Article M57	Libellé	TOTAL Budget 2023	CA 2023
7 362		Taxe de séjour	-	-
7 381	73 123	Taxes additionnelles aux droits de mutation	109 228,00	109 228,00
7 382	738	Autres impôts et taxes	-	-
7 388	Aucun	Autres taxes diverses	106 891,00	152 774,00
74	74	Dotations, subv. part.	2 371 130,00	2 430 904,65
7 411	74 111	DGF - Dotation Globale de Fonctionnement forfaitaire	846 918,00	846 918,00
	741 128	Dotation Globale Forfaitaire : autre composante		
74 121	741 121	DGF - Dotation de solidarité rurale	221 483,00	221 483,00
	742	Dotation élu local		
744	744	FCTVA sur dépenses de fonctionnement	-	6 857,16
745	Aucun	Dotation spéciale instituteurs	-	-
746	à décliner au	Dotation générale de décentralisation	-	-
74 711	74 711	Participation de l'Etat : contrat emploi jeunes	-	-
74 718	74 718	Participations de l'Etat - Autres	40 000,00	233 000,14
7 472	7 472	Participations de la Région BFC	19 500,00	44 244,80
7 473	7 473	Participations du Département de la Nièvre	29 000,00	20 222,29
74 748	74 748	Participation des autres communes	93 400,00	64 218,32
74 758	74 758	Participations des autres groupements	20 000,00	16 139,64
7 478	747 818	Participations d'autres organismes	80 400,00	81 984,43
748	Aucun	Autres participations TS familles	-	-
7 482	7 482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	-	-
748 311	748 311	Compensation des perte de bases d'imposition de la CET	-	112 710,00
748 313	748 312	Dotation compensation réforme TP (DCRTP)	416 158,00	283 928,00
748 314	Aucun	Dotation unique spécifique	-	-
748 315	748 315	Compensation perte bases d'IFER	112 710,00	-
74 832	74 832	Etat - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CFE et CVAE)	45 000,00	45 179,87
74 833	74 833	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	-	-
74 834	74 834	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation	436 561,00	436 561,00
7 484	7 484	Dotation forfaitaire de recensement	-	-
74 835	74 835	Etat - Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	-	-
74 836	74 836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	-	-
7 485	7 485	Etat - Dotation pour les titres sécurisés	10 000,00	17 458,00
7 488	74 888	Autres attributions et participations	-	-

N. FAULE : 74 718 : Participation de l'État – Autres : 233 000,14 €. Cela correspond aux recettes liées au bouclier d'inflation. Celle-ci va basculer au compte 748 313.

7 472 : Participations de la Région BFC : 44 244,80 €. Nous avons eu la réception d'une subvention de 20 000 € en soutien du projet IDYLE ainsi qu'une subvention pour le festival Résistance.

744 312 : Dotation compensation réforme TP (DCRTP) : 283 928,00 €. Avant, le bouclier était versé sur ce compte. Le reste a été versé au compte 74 718.

Article M14	Article M57	Libellé	TOTAL Budget 2023	CA 2023
013		Atténuations de charges	92 000,00	95 300,18
629		Rabais remise	-	-
6 419		Rembt charges personnel	82 000,00	94 710,60
6 459		Rembt charges Sécurité Sociale	10 000,00	589,58
6 489		Rbt fonds CPA	-	-
75		Autres produits de gestion courante	140 000,00	139 810,47
752	752	Revenus des immeubles	140 000,00	139 508,56
757	75 713	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	-	300,00
7 588	75 888	Autres produits de gestion	-	1,91
76	76	Produits financiers	-	13,75
	761	Produits de participations	-	13,75
77	77	Produits exceptionnels	151 000,00	395 629,46
7 711		Dédits et pénalités perçues	11 000,00	5 400,00
7 713		Libéralités reçues	-	145,00
7 714		recouv sur créances adm, non valeur	-	571,30
7 718		Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	-	1 391,01
772		Produits sur exercice antérieur	-	-
773	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	-	3 255,98
775	775	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	203 407,00
7 788		Autres produits exceptionnels	135 000,00	181 459,17
042		Opérations d'ordre	5 000,00	55 906,68
		Travaux en régie	5 000,00	-
7 761	7 761	Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat	-	55 906,68
777	777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (= reprises de subventions)	-	-
79	791	Transferts de charges de fonctionnement	-	-
	796	Transfert de charges financières	-	-
002		Résultat de fonctionnement reporté	775 300,64	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			8 220 473,64	7 904 673,01

7 711 : Dédits et pénalités perçues : 5 400,00 €. Ces titres vont faire preuve d'une régularisation en 2024.
7 761 : Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat : 55 906,58 €. Il s'agit des écritures comptables obligatoires à la suite des cessions immobilières.

O MAILLARD : Les charges à caractère général sont bien inférieures de 184 748 €. C'est une somme qui n'a pas été dépensée. À noter une baisse de 25 % des charges financières, une augmentation des recettes liée à l'imposition des Clamecycois, une augmentation des dotations par rapport à la prévision, soit plus de 180 550 € pour la collectivité qui s'ajoute à l'augmentation des taxes foncières de 7 %, soit un total de 305 011 € par rapport à 2022.

C'est de l'argent supplémentaire pour la ville de Clamecy. Comment sera-t-il utilisé dans la réfection des trottoirs, dans l'entretien de la ville en général ? Sur le détail, nous avons moins de dépenses dans les factures d'énergie, l'éclairage public, une baisse drastique des fournitures de voirie -69 378 €. Vous n'avez dépensé que 21 122 € dans les fournitures de voirie et pourtant ce serait bien nécessaire.

Le doublement des dépenses des voyages et déplacements : 9 029 au lieu de 5 000, l'augmentation des indemnités de fonction + de 3 071 €.

Nous avons pour l'année 2023 plus de 7 900 000 € de recettes pour 7 500 000 € de dépenses avec des sommes d'investissement bien en-dessous des prévisions. Ces sommes se reflètent sur l'état général de la ville de Clamecy et son attractivité.

N. FAULE : Concernant les indemnités de fonction, il s'agit de l'augmentation du point d'indice qui se fait régulièrement. Nous ne nous sommes pas augmentés. Pour les déplacements, des agents se sont déplacés pour des formations afin d'être plus compétitifs, mieux servir les citoyens et être à l'écoute de

tous. Cela leur permet également d'acquérir des compétences pour gérer les stocks, les dépenses en eau ou en électricité par exemple.

N. BOURDOUNE : Madame MAILLARD, vous tirez un bilan très positif de l'action municipale et cela me va très bien. Nous constatons que les charges de fonctionnement sont contenues et réduites, tout comme les charges de personnel avec un niveau de service toujours plus important.

Dans les fournitures de voirie, l'achat des pavés pour les rues de la collégiale était prévu en fonctionnement et a basculé en investissement, ce qui explique une partie de la baisse de la somme. L'essentiel de la voirie est en investissement, même s'il y a de l'entretien. À chaque fois qu'une borne en bord de route se fait abîmer par un véhicule, cela nous coûte plus de 1 000 € pour la remplacer. Comme elles sont à nouveau abîmées, ce qui est une course sans fin, nous avons considéré que ce dispositif de bornes n'était pas adapté. Nous avons arrêté de les remplacer, comme rue porte Randan, et réfléchissons à un autre système de protection des trottoirs et des piétons moins cher pour la collectivité. Pour sécuriser les virages, nous pensons mettre un système de plots de béton ou de rampes en béton, permettant aux véhicules de glisser dessus sans défoncer notre matériel.

Pour votre information, la directrice des affaires financières, la directrice générale des services adjointe, la directrice générale des services et moi-même étions avec la DGFIP (Direction Générale aux Finances Publiques) en début d'après-midi. Ceux-ci ont souligné la qualité de la gestion en termes de maîtrise de dépenses de la collectivité. Je tiens aussi à souligner l'implication et les efforts des services qui font la traque aux dépenses inutiles. Là aussi, nous parlons d'argent public.

Comme vous l'avez dit, il y a un certain nombre d'entretiens à faire. Clamecy possède 54 kilomètres de trottoirs à entretenir. Chaque euro non gaspillé peut être utilisé à l'amélioration de notre cadre de vie. Un gros travail avec l'administration fiscale en matière de diminution de nos taxes foncières a aussi été effectué. Un certain nombre d'impôts étaient perçus de manière « induue ». Nous avons effectué des demandes de mutation, de déclassement d'un certain nombre de biens communaux qui n'ont pas été totalement prises en compte par l'administration fiscale. Nous payons donc moins d'impôts. Une politique de cession de biens non utilisés volontaire explique le montant des recettes exceptionnelles. Le cours du bois nous est favorable et cette situation va perdurer. Nous maîtrisons les dépenses. Effectivement, nous n'avons pas été augmentés en tant qu'élus. Le quotidien d'un maire tourne entre 70 et 100 h par semaine. En ramenant l'indemnité à l'heure de travail consacré, cela donne entre 1,50 € et 2 €. C'est plutôt très mal indemnisé. Cependant ce n'est pas un métier mais un engagement et on en est fier. Merci pour ces compliments. La commune est très bien gérée. Nous avons la satisfaction de l'administration fiscale. Je remercie les services pour leur chasse aux économies et la qualité de service rendu.

Vous étiez en Communauté de communes hier, Madame MAILLARD. La présentation du CA était plus synthétique. Ici, nous avons une véritable volonté de transparence. Pour cette présentation à l'ensemble des membres de ce conseil, nous pouvons être fiers de la qualité du travail proposé et satisfait de notre gestion au quotidien du fonctionnement, pour la politique volontariste et la qualité de l'investissement. Je suis d'accord avec vous, Madame MAILLARD, nous avons très bien bossé !

Monsieur le Maire sort et Monsieur SANDRAS, doyen de l'assemblée, préside.

➤ Vote du Compte Administratif – Budget Général : Majorité (4 votes contre).

Monsieur le Maire revient pour présider la suite du conseil.

N. BOURDOUNE : Je précise, notamment pour les spectateurs que lors du CA, qui est la validation formelle de la réalité de l'exercice financier de l'année précédente, le Maire ne peut pas être juge et partie. Je ne peux pas voter pour moi-même sur le CA. Même s'il s'agit du fruit d'un travail d'équipe, en tant que représentant de l'ensemble des membres du Conseil municipal, je dois laisser la place au doyen qui, pour ce vote en particulier, préside la séance.

- **Compte Administratif 2023- Budget Eau :**

N. FAULE : Je commence par la section d'investissement.

<i>Budget eau - Vue d'ensemble d'investissement</i>		TOTAL Budget 2023	CA 2023
DEPENSES		300 305,81	138 582,36
001	Déficit reporté	112 505,81	-
040	Subv inscrites cpte de résult	53 500,00	29 393,00
16	Remboursement capital	109 500,00	109 189,36
20	Etude	-	-
23	Programmes travaux	24 800,00	-
040	Opérations patrimoniales	-	-
RECETTES		300 305,81	218 067,47
002	Excedent reporté	-	-
021	Prélèvement de la section de fonctionnement	81 861,00	-
040	Dotation amortissement	104 000,00	103 623,00
1068	Affectation résultat	112 505,81	112 505,81
13	Subventions	-	-
16	Emprunts	-	-
2763	Créances sur collectivité publique	1 939,00	1 938,66

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		TOTAL Budget 2023	CA 2023
001	Déficit antérieur reporté	112 505,81	-
10	Apports, dotations et réserves	112 505,81	-
040	Subventions d'investissement	53 500,00	29 393,00
1391	Subvention d'invest. insc au compte de résultat	53 500,00	29 393,00
14	Prov. réglem. et amortis. dérogatoires	-	-
15	Prov. pour risques et charges	-	-
16	16 Emprunts et dettes assimilées	109 500,00	109 189,36
1641	Emprunts CDC	109 500,00	109 189,36
	intérêts capitalises	-	-
1687	Autres dettes	-	-
1688	Intérêts courus	-	-
20	Immobilisations incorporelles	-	-
203	frai études et recherches	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-
211	Terrains	-	-
212	Agencements et aménagements de terrains	-	-
213	Constructions	-	-
214	Constructions sur sol d'autrui	-	-
215	Instal tech. matériel et outillage industriels	-	-
21561	Travaux divers	-	-
22	Immobilisations mises en concession	-	-
23	Immobilisations en cours	24 800,00	-
2312	Terrains	-	-
2313	unité de traitement (bâtiment)	-	-
2315	Installations, matériels et outillages techniques	24 800,00	-
	traitement de l'eau (canalisations)	-	-
2318	Autres immobilisations corporelles	-	-
238	Avanc. et acompt. versés sur com. d'immob.	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des part.	-	-
27	Autres immo financières	-	-
29	Provis. pour dépréc. des immobilisations	-	-
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-
49	Provis. pour dépréc. des comptes de tiers	-	-
59	Provis. pour dépréci. des comptes financ.	-	-
040	Opérations patrimoniales	-	-
003	Dépenses imprévues	-	-
TOTAL DES DEPENSES		300 305,81	138 582,36

2315 : Installation, matériels et outillages techniques : des travaux budgétés en 2023 pour 24 800,00 €. Ils ont bien été réalisés en 2023, mais ne seront payés qu'en 2024.

Les recettes d'investissement :

CA 2023 RECETTES D'INVESTISSEMENT		TOTAL Budget 2023	CA 2023
002	Excédent antérieur reporté		
10	Apports, dotations et réserves	1 12 505,81	112 505,81
10222	FCTVA	-	
106	Réserves	-	
1068	Résultat affecté	1 12 505,81	112 505,81
13	Subventions d'investissement	-	
131	Subventions d'équipement	-	
13111	AESN	-	
14	Prov. réglem. et amortis. Dérog	-	
15	Provisions pour risques et charges	-	
16	Emprunts et dettes assimilées	-	
164	Avance agence de l'eau	-	
1641	Emprunt	-	
20	Immobilisations corporelles	-	
21	Immobilisations incorporelles	-	
211	Terrains	-	
212	Agencements et aménagements de terrains	-	
213	Constructions	-	
214	Constructions sur sol d'autrui	-	
215	Instal techn, matériel et outillage industriels	-	
217	Matériel spécifique d'exploitation	-	
218	Autres immob corporelles	-	
2315	Recouvrt TVA / travaux	-	
22	Immobilisations mises en concession	-	
26	Particip. et créances ratt à des parti.	-	
27	Autres immo financières	1 939,00	1 938,66
2763	Créances s/collectivités publiques	1 939,00	1 938,66
040	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	
28	Amortissements des immob.	104 000,00	103 623,00
2808	Agencements et aménagements des terrains	-	905,00
28128	Agencements et aménagements des terrains	-	
2812		-	18 246,00
2813	Constructions	-	27 299,00
28031	Constructions sur sol d'autrui	-	
28156	Instal tech. matériel et outillage industriel	-	56 745,00
28158	Matériel spécifique d'exploitation	-	428,00
2817	Matériel spécifique d'exploitation	-	
2818	Autres immobilisations	-	
021	Autofinancement complém. de la section d'inv.	81 861,00	
TOTAL DES RECETTES		300 305,81	

Pour la section de fonctionnement :

Budget eau - Vue d'ensemble de fonctionnement	Budget TOTAL 2023	CA 2023
DEPENSES DE L'EXERCICE	520 536,00	366 140,22
011 Charges à caractère général	65 640,00	60 824,85
012 Charges de personnel	52 000,00	51 766,95
65 Autres charges de gestion courante	5,00	-
66 Charges financières	39 300,00	25 128,90
67 Charges exceptionnelles	177 730,00	124 796,52
042 opérations d'ordre	104 000,00	103 623,00
22 Dépenses imprévues	-	-
023 Virement à la section d'investisseme	81 861,00	-
RECETTES DE L'EXERCICE	789 736,42	468 380,53
70 Produit de la surtaxe	225 275,00	211 585,07
73 Impôts et taxes	-	
74 Dotations, participations	280 196,50	225 402,46
75 Autres prod. de gestion courante	-	-
013 Atténuation de charges	-	-
76 Produits financiers (sf 762)	-	-
77 Produits exceptionnels	-	2 000,00
042 Opérations d'ordre	53 500,00	29 393,00
002 Excédent reporté	230 764,92	-

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		TOTAL Budget 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	65 640,00	60 824,85
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	3 700,00	
60623	Alimentation	-	
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	655,00	103,06
6064	Fournitures administratives	100,00	
6066	Carburants	1 500,00	488,51
6068	Autres matières et fournitures	-	
611	Sous-traitance générale	-	
612	Redevances de crédit-bail	3 750,00	3 433,98
6122	Crédit bail mobilier	-	312,18
613	Locations	-	
615	Entretien matériel roulant	1 300,00	
6155	Entretien et réparations	8 900,00	
616	Primes d'assurances	850,00	
617	Etudes et recherches	21 000,00	21 709,10
618	Divers, abonnements	-	260,00
621	Personnel extérieur au service	-	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	21 900,00	18 481,50
623	Publicité, publications, relations publiques	325,00	324,00
6231	Annonces et insertions	-	
6237	publications	-	
625	frais de déplacements missions et réceptions	1 150,00	472,94
626	Frais postaux et télécom	300,00	
627			36,00
628	Divers	210,00	
6288	Autres	-	15 203,58

6 061 : Fournitures non stockables (eau, énergie...) : les dépenses prévues à cet article ont été réalisées sur le compte 6 288. C'est la même remarque pour le compte 616 : Primes d'assurances.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		TOTAL Budget 2023	CA 2023
012	Charges de personnel	52 000,00	51 766,95
621	personnel extérieur	-	
6332	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	-	178,98
633		-	
6336	Cotisations CNFPT et CGFPT	-	1 018,61
6410	Rémunérations principale	30 000,00	35 900,36
6450	Charges de sécurité sociale	20 000,00	14 019,00
6459	cotisations assedic	-	
647	Versements aux organismes sociaux (COS)	1 000,00	
648	Autres charges de personnel	1 000,00	650,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	-
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	-	
65888	Autres	5,00	
66	Charges financières	39 300,00	25 128,90
66111	Intérêts des emprunts	39 200,00	38 820,55
66112	ICNE	100,00	- 13 691,65
668	Autres charges financières	-	
67	Charges exceptionnelles	177 730,00	124 796,52
671		142 030,00	123 850,00
6743		35 700,00	946,52
042	Opérations d'ordre de section à section	104 000,00	103 623,00
6811	Dotations amortissements	104 000,00	103 623,00
		-	
	Sous-total Dépenses de fonctionnement	438 675,00	366 140,22
22	Dépenses imprévues	-	
023	Autofinancement (virement de section de la fonctionnement vers la section d'investissement)	81 861,00	
	TOTAL DES DEPENSES	520 536,00	366 140,22

66 112 : ICNE : - 13 691,65 €. Ces sommes n'ont pas été mandatées et rattrapées en 2024.

BUDGET PRIMITIF 2024 RECETTES DE FONCTIONNEMENT		TOTAL Budget 2023	CA 2023
70	Ventes de produits fabriqués, prest. services	225 275,00	211 585,07
7011	Eau	-	
70128	Autres taxes et redevances	225 000,00	211 309,63
7078	Autres marchandises	-	275,44
708	Produits des activités annexes	275,00	
72	Production immobilisée	-	
		-	
74	Subventions d'exploitation	280 196,50	225 402,46
	Participations des collectivités	4 000,00	10 501,46
	Autres subventions d'exploitation (AESN) - PSE	177 730,00	
	AESN - analyses et prestations	24 080,00	
74	AESN - forfait frais de fonctionnement	8 000,00	
	AESN - poste animateur	42 624,00	
	AESN - etude schéma directeur	12 762,50	
	AESN - presta suivi reliquats azotés	11 000,00	
747		-	
748		-	214 901,00
75	Autres produits de gestion courante	-	
76	Produits financiers	-	
77	Produits exceptionnels	-	2 000,00
771			2 000,00
773	Mandats annulés	-	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	-	
042	Opérations ordre entre sections	53 500,00	29 393,00
777	Quote-part des subventions d'inv	53 500,00	29 393,00
778	Autres produits exceptionnels	-	
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	
79	Transferts de charges	-	
709	Rabais, remises sur services	-	
6419	Remboursements sur rémunérations	-	
013	Remb. sur charges de SS et de prévoyance	-	
002	Excédents antérieurs reportés	230 764,92	
	TOTAL DES RECETTES	789 736,42	468 380,53

70 128 : Autres taxes et redevances : Il s'agit de la surtaxe de la vente en gros d'eau, pour un montant de 211 309,63 €.

Monsieur le Maire sort et Monsieur SANDRAS, doyen de l'assemblée, préside.

- Vote du Compte Administratif – Budget Eau : Majorité (2 votes contre, 2 abstentions).

Monsieur le Maire revient pour présider la suite du conseil.

- **Compte de gestion - Budget Général :**

N. FAULE : Vous pouvez constater que ce sont les mêmes chiffres en dépenses et en recettes pour chaque section par rapport au compte administratif présenté pour le Budget Général. Il est demandé de voter la concordance des comptes entre le compte administratif et le compte de gestion.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058008

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COSNE-COURS-SUR-LOIRE

ETABLISSEMENT : CLAMECY -

Résultats budgétaires de l'exercice

29000 - CLAMECY -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 841 682,51	8 479 787,32	14 321 469,83
Titres de recette émis (b)	1 706 884,23	8 535 925,39	10 242 809,62
Réductions de titres (c)		631 252,38	631 252,38
Recettes nettes (d = b - c)	1 706 884,23	7 904 673,01	9 611 557,24
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 761 895,90	7 895 070,30	13 656 966,20
Mandats émis (f)	2 222 678,10	7 728 978,92	9 951 657,02
Annulations de mandats (g)	4 814,27	279 896,56	284 710,83
Depenses nettes (h = f - g)	2 217 863,83	7 449 082,36	9 666 946,19
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		455 590,65	
(h - d) Déficit	510 979,60		55 388,95

- Vote compte de gestion – Budget Général : Unanimité.

Compte de gestion - Budget Eau :

N. FAULE : Vous pouvez constater que ce sont les mêmes chiffres en dépenses et en recettes pour chaque section par rapport au compte administratif présenté pour le Budget Eau. Il est demandé de voter la concordance des comptes entre le compte administratif et le compte de gestion.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 058008

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COSNE-COURS-SUR-LOIRE

ETABLISSEMENT : EAU CLAMECY -

Résultats budgétaires de l'exercice

28600 - EAU CLAMECY -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	300 305,81	789 736,42	1 090 042,23
Titres de recette émis (b)	218 067,47	473 766,07	691 833,54
Réductions de titres (c)		5 385,54	5 385,54
Recettes nettes (d = b - c)	218 067,47	468 380,53	686 448,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	300 305,81	520 536,00	820 841,81
Mandats émis (f)	138 582,36	411 872,24	550 454,60
Annulations de mandats (g)		45 732,02	45 732,02
Depenses nettes (h = f - g)	138 582,36	366 140,22	504 722,58
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	79 485,11	102 240,31	181 725,42
(h - d) Déficit			

- Vote compte de gestion – Budget Eau : Unanimité.

- **Budget général : Décision Modificative (DM) n°1**

N. FAULE :

Budget général - DM1 Vue d'ensemble section d'investissement			BP 2024 (dont RAR 2023)	DM1
DEPENSES			3 782 343,14	-
001		Déficit reporté	306 149,94	
040		Opérations ordre budgétaire (écritures de cession)		
040		Travaux en régie		
192	192	Plus-moins valeurs sur cessions immobilières		
1641	1641	Emprunt et dettes assimilées	408 000,00	
165	165	Dépôts cautionnements		
2764	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé		
23	23	Programmes d'investissement	1 613 591,00	
21	21	Acquisitions (sans code programme)		
20418	A détenir au bilan	subv. Organisme public		
23	23	Restes A Réaliser (RAR)	1 454 602,20	
261	261	Titres de participation		
RECETTES			3 782 343,24	-
002		Excédent reporté		
040		Opérations d'ordre budgétaires - Immobilisations	198 500,00	- 14 235,00
	192	Opérations d'ordre budgétaires - Ecritures de cession		
21		Cessions de biens - Ecritures comptables		
024	Chap 21 (réalisations)	Opérations de cessions immobilières (prévision)	196 600,00	
021		Prélèvement section fonctionnement (autofinancement)	9 500,00	14 235,00
10222	10222	Dotations, Fonds divers et réserves (PCTVA)	200 000,00	
10223		TLE - Taxe Locale d'Equpement	1 000,00	
1068	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (Affectation de résultat)	531 676,67	
13	13	Subventions d'investissement	1 271 583,69	
13	13	Restes A Réaliser (RAR)	1 202 355,25	
1641	1641	Emprunt et dettes assimilées	171 127,63	
165	165	Dépôts de garantie		
2764	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé		

Budget général - DM1 Vue d'ensemble section de fonctionnement		BP 2024	DM1 26.06.2024
DEPENSES DE L'EXERCICE		7 564 281,67	19 585,00
011	Charges à caractère général	2 339 850,00	- 43 550,00
012	Charges de personnel	4 000 000,00	- 80 000,00
014	Atténuation de charges	80 087,00	-
65	Autres charges de gestion courante	800 344,67	143 135,00
66	Charges financières	127 000,00	-
67	Charges exceptionnelles	9 000,00	-
042	Opérations d'ordre	198 500,00	- 14 235,00
022	Dépenses imprévues		-
023	Virement à la section d'investissement	9 500,00	14 235,00
1068	Ponction dans l'excédent cumulé		
RECETTES DE L'EXERCICE		8 184 401,62	- 16 650,00
013	Atténuation de charges	111 000,00	-
70	Produits des services	623 000,00	-
73	Impôts et taxes	4 290 187,00	-
74	Dotations, participations	2 296 000,00	- 16 650,00
75	Autres prod. de gestion courante	140 000,00	-
76	Produits financiers (sf 762)	-	-
77	Produits exceptionnels	25 000,00	-
79	Transferts de charges		
	Travaux en régie		
042	Opérations d'ordre		-
002	Excédent reporté	699 214,62	

M14	M57	Libellé	BP 2024	DM1 26.06.2024
011	011	Charges à caractère général	2 339 850,00	-43 550,00
60	60	Achats et variations des stocks	1 093 000,00	-11 500,00
6 042	6 042	Achats de prestations de services	250 000,00	-11 500,00
60 611	60 611	Eau	50 000,00	
60 612	60 612	Energie, électricité	480 000,00	
60 621	60 621	Combustibles	12 000,00	
60 622	60 622	Carburant	50 000,00	
60 623	60 623	Alimentation	21 000,00	
60 628	60 628	Autres fournitures non stockées		
60 631	60 631	Fournitures d'entretien	20 000,00	
60 632	60 632	Fournitures de petit équipement	105 000,00	
60 633	60 633	Fournitures de voirie	48 500,00	
60 636	60 636	Habillement et vêtements travail	20 000,00	
6 064	6 064	Fournitures administratives	7 500,00	
6 065	6 065	Livres / Disques	13 000,00	
6 067	6 067	Fournitures scolaires	15 000,00	
6 068	6 068	autres matières et fournitures	1 000,00	
61	61	Services extérieurs	768 850,00	-31 500,00
6 122	61 221	Crédit-bail mobilier - Matériel roulant	10 000,00	-22 000,00
	61 228	Crédit-bail mobilier - Autres		
6 132	6 132	Locations immobilières	55 000,00	
6 135	61 351	Locations mobilières - Matériel roulant	62 500,00	
	61 358	Locations mobilières - Autres	49 500,00	
61 521	61 521	Terrains	140 000,00	
615 221	615 221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	112 000,00	
	615 228	Entretien et réparations sur autres bâtiments		
615 231	615 231	Entretien et réparations sur la voirie	7 300,00	
	615 232	Entretien et réparations sur les réseaux	15 550,00	
61 524	61 524	Bois et Forêts		-3 000,00
61 551	61 551	Matériel roulant	45 000,00	
61 558	61 558	Autres biens mobiliers	20 000,00	
6 156	6 156	Maintenance	100 000,00	-6 500,00
6 161	6 161	Primes assurances - Multirisques	138 000,00	
617	617	Etudes & recherches	1 000,00	
6 182	6 182	Abonnements, documentation générale ou technique	3 000,00	
6 184	6 184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	
6 188	6 188	Autres frais divers		

M14	M57	Libellé	BP 2024	DM1 26.06.2024
62	62	Autres services extérieurs	403 500,00	-550,00
6 225		Indemnités cpble et régisseurs		-400,00
6 226	62 261	Honoraires - Médicaux et paramédicaux	2 000,00	
	62 268	Honoraires - Autres (conseils...)	48 000,00	
6 227	6 227	Honoraires pour frais d'actes et de contentieux		
6 228	6 228	Honoraires divers (~animations...)	180 000,00	
6 231	6 231	Publicité : Annonces et insertions	3 000,00	
6 232	6 232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	
6 233	6 233	Foires et expositions	7 500,00	
6 236	6 236	Catalogues et imprimés	5 000,00	
6 237	6 237	Publications		
6 238	6 238	Divers		
6 241	6 241	Transports divers	2 000,00	
6 244	Aucun	Transports administratifs		
6 247	6 247	Transports collectifs du personnel		
6 248	6 248	Transports divers		
6 251	6 251	Voyages et déplacements	9 500,00	
6 256	Aucun	Missions		
6 257	6 234	Réceptions	4 500,00	
6 261	6 261	Frais d'affranchissement	15 000,00	
6 262	6 162	Frais telecom	50 000,00	
627	627	Services Bancaires et assimilés	1 000,00	-150,00
6 281	6 281	Concours divers (cotisations)	22 000,00	
6 282	6 282	Frais de gardiennage (Bois et Forêts)	17 000,00	
6 284	6 284	Redevances pour services rendus	22 000,00	
6 288	6 288	Autres		
63	63	Impôts, taxes et versements assimilés	74 500,00	-
63 512	63 512	Taxes foncières	60 000,00	
63 513	63 513	Autres impôts locaux		
6 353	6 353	Impôts indirects		
6 354	6 354	Droits d'enregistrement et de timbre		
6 355	6 355	Taxes/ redevances sur les véhicules		
6 358	6 358	Autres droits		
637	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (Redevances spéciales)	14 500,00	
		Autres impôts , taxes		

M14	M57	Libellé	BP 2024	DM1 26.06.2024
012	012	Charges de personnel	4 000 000,00	-80 000,00
6 218	6 218	Autre personnel extérieur	65 000,00	
6 332	6 332	Cotisations FNAL	12 500,00	
6 336	6 336	Cotis CNFPT /centres de gest	65 000,00	
6 411	Aucun	Personnel titulaire	-	
64 111	64 111	Rémunération principale	1 950 000,00	
64 112	64 112	Supplément familial	30 000,00	
	64 113	NBI	-	
64 114	Aucun	Personnel titulaire - indemnité inflation	-	
64 118	64 118	Personnel titulaire - Autres indemnités	250 000,00	
64 131	64 131	Personnel non titulaire - Rémunération	400 000,00	
64 134	Aucun	Personnel non titulaire - indemnité inflation	-	
64 138	64 138	Personnel non titulaire - Autres indemnités	500,00	
64 161	64 161	Contrats emplois jeunes	-	
64 164	Aucun	Emplois d'insertion - Indemnité inflation	-	
64 168	64 168	Autres emplois aidés	11 000,00	
6 417	6 417	Contrat apprentissage	-	
6 451	6 451	Cotisations à l'URSSAF	430 000,00	
6 453	6 453	Cotisations aux caisses de retraite	615 000,00	
6 454	6 454	Cotisations aux ASSEDIC	15 000,00	
6 455	6 455	Cotisations assurance du personnel	110 000,00	
6 456	6 456	Versement FNC du supplt fam	5 000,00	
6 474	6 474	Versements aux autres oeuvres sociales	-	
6 475	6 475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	
6 478	6 478	Autres charges sociales diverses	30 000,00	
64 832	Aucun	Contributions fonds comp.CPA		
6 488	6 488	Autres charges	10 000,00	

M14	M57	Libellé	BP 2024	DM1 26.06.2024
65	65	Autres charges de gestion courante	800 344,67	143 135,00
	65 132	Prix (récompenses)	10 000,00	
6 531	65 311	Indemnités de fonction (élus)	115 000,00	
6 532	65 312	Frais de mission (élus)		
6 533	65 313	Cotisations de retraite (élus)	5 000,00	
6 535	65 315	Formation des élus	2 500,00	
65 372	65 372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat		
6 541	6 541	Admissions en non valeurs	18 000,00	
6 542	6 542	Charges éteintes	1 000,00	
6 552	Aucun	Aide sociale départ		
6 553	6 553	Service d'Incendie (SDIS)	200 000,00	
65 541	65 561	Contributions aux organismes de regroupement	86 544,67	
6 558	6 558	Autres dépenses obligatoires		
65 548	65 568	Autres contributions	22 000,00	
65 718	Aucun	Autres organismes		
65 733	65 733	Subvention de fonctionnement aux organismes publics - Départements (FSL-Fonds Solidarité Logement)		
657 361	657 361	Collectivité de rattachement (Caisse des écoles)	1 800,00	
657 362	65 736 212	CCAS	105 000,00	
	657 363	CCAS		
6 574	65 748	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé (associations dont COS)	183 500,00	
65 751	Aucun	Fonds de concours état		
65 757	Aucun	Fonds de concours org.publics		
6 518	65 818	Redevances pour brevets & licences	40 000,00	
	65 821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif		
65 888	65 888	Autres charges diverses	10 000,00	
014	014	ATTENUATIONS DE CHARGES	80 087,00	-
7 391 172	7 391 112	Degré taxe d'habitation logement vacants	35 087,00	143 135,00
7 391 178	Aucun	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes		
7 391 188	Aucun			
739 221	739 221	Reversement FNGIR		
7 398	7 398	Reversements, restitutions et prélèvements divers		
739 223	7 392 221	Fonds de péréquation (FPIC)	45 000,00	
7 489	Aucun	Reversement et restitution sur autres attributions et participations		

M14	M57	Libellé	BP 2024	DM1 26.06.2024
66	66	Charges financières	127 000,00	-
66 111	66 111	Intérêts des emprunts	102 000,00	
66 112	66 112	ICNE (Intérêts Courus Non Echus)	25 000,00	
6 618	6 618	Intérêts des autres dettes		
6 688	6 688	Autres charges financières		
67	67	Charges exceptionnelles	9 000,00	-
6 711	6 583	Intérêts moratoires		
6 712				
6 715	Aucun	Subvention aux SPIC (Serv. Public Industriel et Commercial)		
6 718	Aucun	Autres charges exceptionnelle / opération de gestion		
6 72	Aucun	Charges sur exercices antérieurs		
6 73	6 73	Titres annulés sur exercices antérieurs	6 000,00	
6 745	Aucun	Subv.personnes droit privé(indemnisation)		
6 748	Aucun	Autres subvention exceptionnelle		
6 78	Aucun	autres charges exceptionnelles	3 000,00	
042	042	Opérations d'ordre entre sections	198 500,00	-14 235,00
6 75	6 75	Valeurs comptables des immobilisations cédées		
6 761	6 761	Différences sur réalisations positives		
6 811	6 811	Dotation aux amortissements des immobilisations	198 500,00	-14 235,00
6 812	68 126	Dotation aux amortissements des frais d'émission des emprunts		
6 815	6 815	Dotation aux amortissements et provisions		
6 817	6 817	Dotation et provision pour dépréciation des actifs circulants		
6 874	Aucun	Dotation aux provisions règlementées		
022	022	Dépenses imprévues		
023	023	Virement section de fonctionnement vers section d'investissement	9 500,00	14 235,00
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 564 281,67	19 585,00

Article M14	Article M57	Libellé	BP 2024	DM1 26.06.2024
70	70	Produits de gestion courante	623 000,00	-
7 016	7 016	Ventes de produits finis	35 000,00	
7 022	7 022	Coupes de bois	100 000,00	
7 024	7 023	Menus produits forestiers		
70 311	70 311	Concessions sans le cimetière	9 000,00	
70 312	70 312	Rect.taxes funéraires		
70 322	70 322	Droits de stationnement et de location sur les ports		
70 323	70 323	Receivance occup.donn.pub	9 000,00	
7 035	7 035	Locations de droits chasse et pêche	3 000,00	
7 062	7 062	Receivances et droits des services à caractère culturel		
7 062	7 062	Receivances et droits des services culturels (ESAHNVY - Ecole d'Enseignement Artistique du Haut Nivernais Val d'Yonne - 311)		
7 062	7 062	Receivances et droits des services culturels (Médiathèque - 313)	2 500,00	
7 062	7 062	Receivances et droits des services culturels (Musée - 314)	15 000,00	
70 632	7 062	Receivances et droits des serv.de loisirs (régie culturelle)	100 000,00	
70 632	70 632	Receivances et droits des serv.de loisirs (jeuima - 317)	120 000,00	
70 632	70 632	Receivances et droits des serv.de loisirs (piscine - 322)	15 000,00	
70 632	70 632	Receivances et droits des serv.de loisirs (camping - 02023)	87 000,00	
7 067	7 067	Receivances et droits serv. périodiques	85 000,00	
7 088	Aucun	Autres receivances		
7 083	7 083	Locations diverses	500,00	
70 872	708 722	Remboursement de frais par les budgets annexes	7 000,00	
70 878	Aucun	Autres produits	35 000,00	
7 088	7 088	autres produits activités annexes		
73	73	Impôts et taxes	4 280 187,00	-
73 111	73 111	Contributions directes (TFB-TFNB - CFE)	3 300 000,00	
73 112	73 112	Cotisation sur Valeur Ajoutée Entreprises (CVAE)	53 500,00	
73 113	73 113	Taxe sur Surfaces Commerciales (TASCOM)	33 000,00	
73 114	73 114	Imposition Forfaitaire Entreprises de Réseau (IFER)	50 000,00	
7 316		Rôles supplémentaires	3 000,00	
73 221	73 221	Fonds national garantie individuelle de ressources (FNGIR)	552 187,00	
73 223	732 221	Fonds péréquation fiscale	38 000,00	
7 336		Droits de place	10 000,00	
7 337		Droits de stationnement		
7 338		Autres taxes (TAM)	500,00	
7 352		Fraction compensatoire de CVAE		
7 361		Droits de licences débits boissons		
7 362		Taxe de séjour		
7 381	73 123	Taxes additionnelles aux droits de mutation	100 000,00	
7 382	738	Autres impôts et taxes		
7 388	Aucun	Autres taxes diverses	150 000,00	

Article M14	Article M57	Libellé	BP 2024	DM1 26.06.2024
74	74	Dotations, subv. part.	2 296 000,00	-16 650,00
7 411	74 111	DGF - Dotation Globale de Fonctionnement forfaitaire	900 000,00	
	741 128	Dotation Globale Forfaitaire : autre composante		
74 121	741 121	DGF - Dotation de solidarité rurale	220 000,00	
	742	Dotation élu local		
744	744	FCTVA sur dépenses de fonctionnement		
745	Aucun	Dotation spéciale instituteurs		
746	à décliner au	Dotation générale de décentralisation		
74 711	74 711	Participation de l'Etat : contrat emploi jeunes		
74 718	74 718	Participations de l'Etat - Autres	98 000,00	
7 472	7 472	Participations de la Région BFC	40 000,00	- 16 650,00
7 473	7 473	Participations du Département de la Nièvre	25 000,00	
74 748	74 748	Participation des autres communes	65 000,00	
74 758	74 758	Participations des autres groupements	15 000,00	
7 478	747 818	Participations d'autres organismes	90 000,00	
748	Aucun	Autres participations TS familles		
7 482	7 482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière		
748 311	748 311	Compensation des perte de bases d'imposition de la CET	62 000,00	
748 313	748 312	Dotation compensation réforme TP (DCRTP)	284 000,00	
748 314	Aucun	Dotation unique spécifique		
748 315	748 315	Compensation perte bases d'IFER		
74 832	74 832	Etat - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CFE et CVAE)	45 000,00	
74 833	74 833	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		
74 834	74 834	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation	435 000,00	
7 484	7 484	Dotation forfaitaire de recensement		
74 835	74 835	Etat - Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale		
74 836	74 836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle		
7 485	7 485	Etat - Dotation pour les titres sécurisés	17 000,00	
7 488	74 888	Autres attributions et participations		
013		Atténuations de charges	111 000,00	-
629		Rabais remise		
6 419		Rembt charges personnel	106 000,00	
6 459		Rembt charges Sécurité Sociale	5 000,00	
6 489		Rbt fonds CPA		

Article M14	Article M57	Libellé	BP 2024	DM1 26.06.2024
75	75	Autres produits de gestion courante	140 000,00	-
752	752	Revenus des immeubles	140 000,00	
757	75 713	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		
7 588	75 888	Autres produits de gestion		
76	76	Produits financiers	-	-
	761	Produits de participations		
77	77	Produits exceptionnels	25 000,00	-
7 711		Dédits et pénalités perçues	5 000,00	
7 713		Libéralités reçues		
7 714		recouv sur créances adm, non valeur		
7 718		Autres produits exceptionnels sur opération de gestion		
772		Produits sur exercice antérieur		
773	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		
775	775	Produits des cessions d'immobilisations		
7 788		Autres produits exceptionnels	20 000,00	
042		Opérations d'ordre	-	-
		Travaux en régie		
7 761	7 761	Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat		
777	777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (= reprises de subventions)		
79	791	Transferts de charges de fonctionnement		
	796	Transfert de charges financières		
002		Résultat de fonctionnement reporté	699 214,62	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			8 184 401,62	-16 650,00

N. BOURDOUNE : Quelques éléments de contexte afin de clarifier un peu cette présentation de chiffres. Nous allons bientôt évoquer des dossiers de mobilité, de création d'une régie de transport et de création d'un budget annexe dans lesquels vous retrouverez la navette expérimentée depuis septembre 2023. Nous en profitons pour y associer :

- la navette Cadiléo portée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui permet de transporter les personnes âgées de notre commune dans la zone d'activités pour y faire leurs courses le mercredi après-midi, ainsi que celles de Surgy – La Forêt par convention mutualisée de transport qui est facturé ;
- le transport scolaire pour la partie ville.

Dans un souci de transparence comptable, nous souhaitons mettre en avant via un budget dédié ce que nous coûtent les transports pour les habitants de nos communes ou les enfants de nos écoles.

➤ Vote DM n°1 – Budget Général : Unanimité (3 abstentions).

- **Déclaration de la parcelle BA n°20 en état d'abandon manifeste et expropriation au profit de la commune :**

N. BOURDOUNE : Afin de permettre l'implantation de l'entreprise de transport ROUSSEAU sur la zone d'activité économique du Perthuis d'Enfer, la commune de Clamecy a décidé, par délibération du 28 août 2023, la cession à la SAFER Bourgogne-Franche-Comté de parcelles communales situées dans le périmètre du projet. Un permis d'aménager portant sur les parcelles cadastrées section BA n°9 à 25 classées en zone AUE (zone à urbaniser à vocation principalement industrielle) sera déposé par la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Aménagement de la Nièvre. Il constitue un préalable indispensable au dépôt du permis de construire de l'entreprise ROUSSEAU.

La parcelle cadastrée section BA n°20 d'une surface de 2 632 m² appartenant à Monsieur DELOURME, domicilié 38 avenue Georges Mandel, 75016 PARIS, se trouve en état d'abandon. Elle n'était pas intégrée dans le projet d'acquisition global alors qu'elle est nécessaire à la réalisation de ce projet. Le Maire a donc décidé d'engager la procédure de déclaration de la parcelle concernée en état d'abandon manifeste régie

par les articles L2243-1 à L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Un procès-verbal provisoire constatant un défaut d'entretien et l'état d'abandon manifeste de la parcelle a été dressé le 26/12/2023. Ce procès-verbal a été affiché en mairie de Clamecy du 27/12/2023 au 08/04/2024 et sur la parcelle concernée du 28/12/2023 au 08/04/2024. L'information a été publiée dans le Journal du Centre du 30/12/2023 et dans le magazine « Terres de Bourgogne » du 12/01/2024. À l'expiration du délai de trois mois prévus à l'article L2243-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la parcelle demeurant en état d'abandon, un procès-verbal définitif a été dressé le 18/04/2024. Il a été notifié à Monsieur DELOURME par courrier recommandé avec accusé de réception du 15/01/2024. Le courrier a été retourné en mairie par la Poste avec la mention « Destinataire inconnu à l'adresse ».

Il est demandé au Conseil municipal de déclarer la parcelle cadastrée BA n°20 en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune afin de permettre l'implantation de l'entreprise ROUSSEAU sur le secteur. La valeur vénale de la parcelle a été estimée à 1 000 € par le service des Domaines. Cela impliquera un décaissement de 1 000 € de la commune auprès de la Caisse des Dépôts, qui sera revendue à la valeur fixée à la SAFER, qui pourra la rétrocéder à l'entreprise ROUSSEAU.

Un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique doit être mis à la disposition du public pendant une durée minimale d'un mois, période pendant laquelle celui-ci pourra formuler ses observations dans des conditions précisées par délibération du Conseil municipal. Le dossier pourra être mis à disposition du public du lundi 1^{er} au mercredi 31 juillet 2024 en mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune, et les observations seront formulées dans le registre prévu à cet effet en mairie ou par courrier ou courriel. À l'issue de la période de mise à disposition du public, il appartiendra au Préfet de prendre un arrêté d'expropriation pour cause d'utilité publique.

- Vote Déclaration de la parcelle BA n°20 en état d'abandon manifeste et expropriation au profit de la commune : Unanimité.

- **Cession de propriétés communales :**

N. BOURDOUNE : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les cessions suivantes :

Cession des parcelles ZE 145 et ZE 146 :

N. BOURDOUNE : À Monsieur Didier BONNOTTE, les parcelles situées lieudit « Les Mercins », cadastrées section ZE n°145 et 146, d'une surface totale de 5 ha 44 a 26 ca.

Prix de vente : 12 600 €. La commune a acquis la parcelle sur la base de 1 700 € l'hectare. Montant de l'estimation des Domaines : 14 000 € avec une marge d'appréciation de 10 %. M. BONNOTTE avait acheté les parcelles limitrophes de la même manière que nous. La vente à ce prix est déjà une plus-value pour des parcelles situées en-dessous de l'aérodrome.

- Vote Cession parcelles ZE 145 et ZE 146 : Unanimité.

Cession de la parcelle BE 96 :

N. BOURDOUNE : À Monsieur Gaston HOERTER, la parcelle située Port Saint Roch, cadastrée section BE n°96 d'une surface de 1 224 m². Prix de vente : 8 000 €. Montant de l'estimation des Domaines : 7 300 € avec une marge d'appréciation de 10 %. Cette parcelle est située en zone UEa et fera l'objet d'une modification de zonage. Les démarches ont été initiées auprès de la DDT (Direction Départementale des Territoires) et de la Communauté de communes.

J. GUIBERT : J'avais compris qu'il s'agissait d'anciens terrains prévus pour l'aire tampon des gens du voyage. Je n'ai pas de soucis à le céder, mais ce terrain est un dépotoir Y a-t-il débarrassement du terrain avant ?

N. BOURDOUNE : Nous y stockons des déchets verts pour ne pas saturer les bacs de la Communauté de communes, que nous apportons lors d'opérations négociées. Oui, la parcelle sera nettoyée avant l'achat, mais elle n'est pas polluée. Ce n'est pas un dépotoir mais une zone de stockage de déchets.

J. GUIBERT : Il y a une belle montagne de végétaux et une belle montagne de bois mort.

N. BOURDOUNE : Nous avons l'intention de garder la montagne de bois blanc.

O MAILLARD : Vous proposez de vendre cette parcelle située en bordure des services techniques. Elle était initialement destinée à la création de l'aire d'accueil des gens du voyage. Pour moi, ça doit être une parcelle constructible, rue de côte Grasset. Actuellement ce terrain est une décharge de déchets verts, malgré la législation sur le stockage des déchets. On y trouve des restes des tilleuls de la place des promenades, des restes de gerbe provenant manifestement d'une cérémonie, le ruban tricolore de la municipalité représentant la France jonche parmi les déchets. On peut voir une nappe graisseuse et noire sortir d'un tuyau d'arrosage provenant du bâtiment de la cité technique situé en bordure coulant sur la voie publique. Votre arrêté concernant les dépôts sauvages est inopportun. Que pensez de cette conduite ? Vous expliquez que vous allez déblayer, je l'espère. En attendant et par mesure de respect dans cette vente, j'ose espérer que vous allez faire procéder au nettoyage et remettre cette parcelle dans un état correct pour le futur acquéreur.

N. BOURDOUNE : Je vous laisse maître de vos propos concernant la partie particulièrement déplacée. Des fleurs restent des fleurs. Il s'agit de déchets verts stockés dans un espace adapté pour un temps donné avant d'être évacués selon une filière et pour rendre service à une autre collectivité, comme je l'ai déjà précisé. Vous parlez d'aire des gens du voyage. Je vous renvoie au schéma d'aménagement départemental où il n'a jamais été question de création d'aire pour les gens du voyage mais d'une zone tampon. Cela n'a rien à voir que ce soit en termes de fonctionnement, de réglementation, de contraintes ou d'enjeux financiers. Cette parcelle n'était pas nécessairement adaptée pour accueillir plusieurs familles. Une personne souhaite l'acquérir et s'y installer avec l'aval de tout le monde, j'espère pour lui. Sinon, la majorité décidera.

Concernant mon arrêté des déchets sauvages, nous sommes ici sur une parcelle privée de la commune de Clamecy. Je vous renvoie aux différents textes et règlements pour voir ce que l'on entend par « déchets sauvages ». Vous verrez que nous ne sommes absolument pas dans ce cas de figure.

➤ Vote Cession parcelle BE 96 : Unanimité.

Cession de la parcelle CC 53 :

N. BOURDOUNE : À la SCI OMURI, la parcelle située route de Pressures, cadastrée section CC n°53 d'une surface de 4 824 m² sur laquelle se trouvent deux bâtiments en mauvais état de 770 et 120 m² d'emprise au sol. Prix de vente : 40 000 €. Cette parcelle est située en zone rouge du PPRi (Plan de Prévention du Risque Inondation). Montant de l'estimation des Domaines : 66 000 € avec une marge d'appréciation de 15 %. Nous la vendons en-dessous de la marge proposée par le service des domaines. Ils avaient déjà estimé ce bâtiment plusieurs années auparavant et s'étaient déplacés. Pour cette vente, nous leur avons demandé de se déplacer à nouveau, ce qu'ils n'ont pas voulu faire. Leur estimation se base sur le m² sur le territoire. Entretemps, des désordres majeurs sont apparus dans ces bâtiments, qui sont l'ancienne carrosserie SCHON. Les toitures sont partiellement dégradées et pour partie effondrées. L'acquéreur potentiel a fait estimer la réfection de cette toiture à 300 000 € HT (hors taxes). Ce n'est pas un cadeau qui lui est fait, mais un investissement sur le long terme pour cette société liée à une entreprise locale en cours de développement. Nous aidons donc une entreprise en cours de développement tout en cédant un bien dont nous n'avons ni l'utilité ni les moyens de l'entretenir. Pour toutes ces raisons, le prix de vente est plus que justifié. Acheter quelque chose pour 40 000 € alors qu'elle va vous coûter 300 000 de plus est une acquisition très ambitieuse. La commune n'aurait jamais mis 300 000 € dans la toiture pour le vendre 66 000 €, selon l'estimation des Domaines.

O. MAILLARD : C'est le lieu où vous aviez projeté la cuisine centrale. Je pense que vous avez abandonné ce projet de cuisine centrale car c'est une zone inondable. Vous vendez une parcelle et le bâtiment.

N. BOURDOUNE : Comme je l'ai précisé tout à l'heure, nous n'avons pas abandonné le projet de cuisine centrale, mais l'avons ajournée. Les mots ont un sens. C'était une hypothèse d'un lieu d'implantation et nous l'avons dit dès le début. Des études déterminent différentes possibilités. Premièrement, le projet de cuisine centrale est ajourné. Deuxièmement, elle ne sera pas à cet endroit car, et j'en suis sûr, vous validerez cette cession.

➤ Vote Cession parcelle CC 53 : Unanimité.

- **Piscine municipale : mise en place et révision de tarifs :**

G. TEXIER : Il est proposé au Conseil municipal de modifier les tarifs établis en 2021 et d'établir les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2024 :

TARIFS INDIVIDUELS	Habitants Clamecy		Habitants Extérieurs	
	Été	Hiver	Été	Hiver
ENTRÉES				
- 6 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- 16 ans	Gratuit	Gratuit	2 €	1 €
Adultes	Gratuit	Gratuit	4 €	2 €
ABONNEMENTS				
Enfants	Gratuit	Gratuit	20 € (15 entrées)	20 € (30 entrées)
Adultes	Gratuit	Gratuit	40 € (15 entrées)	40 € (30 entrées)
COURS NATATION				
Abonnement trimestre	Gratuit		60 € (1 séance ½ h par semaine par trimestre)	
ÉCOLE DE NATATION aisance 7 à 8 enfants	40 € Annuel		80 € Annuel	
AQUAGYM				
Une séance	4 €		4 € > 5 €	
Abonnement trimestre	20 € > 30 €		40 € > 50 €	
Abonnement annuel	60 €		120 €	
REMISE EN FORME				
Entrée remise en forme	3 €		3 € > 5 €	
Abonnement	30 € (15 entrées)		40 € (15 entrées) > 50 €	

L'école de natation est un nouveau service. Les Clamecycois bénéficient de tarifs préférentiels étant donné qu'ils paient déjà suffisamment d'impôts.

TARIFS COLLECTIFS	Séance	Remarques
Centre de loisirs	20 €	Groupe de dix personnes (dont un accompagnateur)
NATATION SCOLAIRE		
Écoles maternelles ou primaires de Clamecy	Gratuit	
Écoles maternelles ou primaires extérieures	90 € > 100 €	
Collèges	90 € > 100 €	
Mise à disposition bassin	20 €	Activité associative ou établissements scolaires

- Vote Révision tarifs piscine : Unanimité (2 abstentions).

MOBILITÉ :

- **Mobilité intra-urbaine – Navette : Actualisation de la régie de transport :**

N. FAULE : La Ville de Clamecy a mis en place un service de transport urbain gratuit sur un modèle expérimental. La pérennisation de ce service implique la formalisation du cadre juridique, administratif et budgétaire permettant le fonctionnement de ce service. Le Conseil municipal doit acter l'actualisation de la régie de transport existante qui concerne exclusivement le transport scolaire afin d'y intégrer le véhicule dédié au transport de personnes.

- Vote Actualisation de la régie transport : Unanimité.

- **Mobilité intra-urbaine – Navette : Création d'un budget annexe transport**

N. FAULE : Il y a lieu de créer un budget annexe dédié à la régie transport et intégrant les dépenses et recettes associées aux transports de voyageurs et transports scolaires. Ce budget est réalisé à la demande de la Région est concernera la navette, le transport scolaire et la navette Cadiléo.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement		BP2024
DÉPENSES		159 785,00
011	Charges à caractère général	65 550,00
012 (64)	Charges de personnel	80 000,00
65	Autres charges de gestion courante	-
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14 235,00
RECETTES		159 785,00
74	Subventions d'exploitation	159 785,00

Les charges à caractère général (011) regroupent :

- Le carburant : 11 500 €, calculé sur la base des kilomètres réellement réalisés par la navette lors de la phase expérimentale.
- Les services extérieurs : 53 500 €.
- Le crédit-bail mobilier : 44 000 €, correspondant à la location de la navette thermique à l'année.
- Le matériel roulant : 3 000 €, qui sont des provisions pour d'éventuelles réparations.
- Les primes d'assurance : 6 500 € qui concernent l'ensemble des véhicules.
- Les autres services extérieurs : 550 € qui concernent les catalogues et imprimés (200 €), les publications (200 €) et les frais de télécommunication (150 €) pour pouvoir prévenir l'agent du transport scolaire.

Les dotations aux amortissements concernent l'amortissement du bus scolaire. Les subventions d'exploitation (74) regroupent celle de la Région (16 650 €) et celle de la commune (143 135 €).

Vue d'ensemble de la section d'investissement		BP2024
DEPENSES		-
001	Déficit reporté	-
16	Emprunt	-
40	Opérations d'ordre	-
23	Programmes d'investissement	-
RECETTES		14 235,00
002	Excédent reporté	-
1068	Excédent de fonctionnement / Affectation du résultat	-
13	Subventions d'équipement	-
040	Opérations d'ordre - Amortissements des immobilisations	14 235,00

➤ Vote Création du budget annexe transport : Unanimité.

PÉRISCOLAIRE :

- **Tarifs accueils périscolaires :**

I. CIUDAD-KADI : Pour la rentrée scolaire 2024-2025, il est proposé au Conseil municipal de réviser les tarifs des accueils périscolaires et de la restauration scolaire au 1^{er} septembre 2024. Cette augmentation de 5 centimes a été discutée en Commission des affaires scolaires ainsi qu'en Commission des finances.

Accueils périscolaires	Clamecy 23-24	Clamecy Proposition 2024-2025	Communes extérieures 23-24	Communes extérieures Proposition 2024-2025
Matin De 7 h 30 à 8 h 30	1,10 €	1,15 €	2,00 €	2,05 €
Quotient Familial (QF) < 700				
QF >700	1,30 €	1,35 €	2,20 €	2,25 €
Soir : de 16 h 30 à 18 h 30	1,75 €	1,80 €	3,30 €	3,35 €
QF<700				
QF > 700	1,95 €	2,00 €	3,70 €	3,75 €
Forfait Jour QF< 700	2,70 €	2,75 €	5,00 €	5,05 €
Forfait Jour QF > 700	3,00 €	3,05 €	5,50 €	5,55 €
APC QF <700	0,90 €	0,95 €	1,65 €	1,70 €
APC QF > 700	1,00 €	1,05 €	1,85 €	1,90 €

➤ Vote Tarifs accueils périscolaires : Majorité (2 votes contre).

- **Tarifs restauration scolaire :**

I. CIUDAD-KADI : Depuis plusieurs années, Clamecy s'est engagée dans le dispositif « Cantine à 1 € » et souhaite poursuivre cet engagement pour l'année par délibération du 21 mars 2024. L'engagement « tarification sociale » porte également sur le respect de la loi EGalim et l'inscription des cantines sur la plate-forme « Mes cantines » via son SIRET.

RESTAURATION SCOLAIRE Tranches quotient familial	2023/2024 Clamecy, Communes participantes et ULIS	Clamecy Proposition 2024-2025	2023/2024 Communes EXTERIEURES	Communes extérieures Proposition 2024- 2025
0 – 254	1 €	1 €	1 €	1 €
255 -477	3,43 €	3,48 €	8,24 €	8,29 €
478 – 697	3,95 €	4,00 €	8,69 €	8,74 €
698 – 917	4,44 €	4,49 €	9,14 €	9,19 €
918	4,93 €	4,98 €	9,52 €	9,57 €
Accueil PAI	1 €	1 €	1 €	1 €
IME	3,95 €	4,00 €		

➤ Vote Tarifs Restauration scolaire : Majorité (2 votes contre).

N. BOURDOUNE : Juste par curiosité, M. GUIBERT, c'est parce qu'on n'augmente pas assez ?

J. GUIBERT : Je suis contre l'augmentation du prix de la cantine municipale.

N. BOURDOUNE : Cette augmentation est subie à cause du partenariat lié à la Région.

J. GUIBERT : On n'y est pas encore, puisque ce n'est pas acté.

N. BOURDOUNE : Si, puisque la Région fournit les repas aux cantines.

J. GUIBERT : Vous parlez de la régie agricole.

N. BOURDOUNE : Non. Actuellement, le fournisseur des repas des cantines scolaires du lycée, du collège et des écoles est la Région. Les discussions avec la Région concerne le principe de validation d'approvisionnement en légumes bio par la régie agricole, afin de les transformer en repas, moyennant une baisse du coût du repas.

J. GUIBERT : Je ne suis pas favorable à cette augmentation des tarifs. Je trouve également que le tarif pour les extérieurs est cher. Je sais que c'est un service non obligatoire. Déjà, à l'époque, je vous avais dit être contre cette tarification, alors que le prix était à 8,60 € ou 8,70 €. Je ne valide pas ce tarif.

I. CIUDAD-KADI : Je vous rappelle que nous avons signé des conventions avec des communes pour participer aux frais de fonctionnement des cantines.

J. GUIBERT : Je n'ai pas voté pour ces conventions.

I. CIUDAD-KADI : Certaines communes refusent de participer. Au-delà du repas, la facture comprend aussi un service qui accompagne, avec un personnel qui met la table, fait chauffer les repas et nettoie la salle. Il y a des agents présents et qui assurent le service. L'inflation est de 4,9 % et je ne souhaitais pas la répercuter. La proposition faite est une augmentation de 5 centimes pour ne pas trop imputer sur la famille. Beaucoup de gens pensent qu'on paie le repas, mais on paie également le chauffage et le personnel.

J. GUIBERT : J'avais demandé que le quotient du repas à 1 € soit augmenté pour que plus de familles puissent en bénéficier.

I. CIUDAD-KADI : Vous le savez, l'État engage des dispositifs qu'il ne maintient pas et la charge en revient aux collectivités. Si on dit aux gens que la cantine passe de 1 € à 4 €, ils ne comprennent pas et pensent que c'est un choix de la collectivité et non à cause du désengagement de l'État. Voici ce qui avait motivé ce choix.

N. BOURDOUNE : Nous parlons de 16 repas, soit 80 centimes par mois. Ce n'est pas un effort astronomique qui est demandé.

- Convention de mise à disposition de personnel Associations sportives

I. CIUDAD-KADI : Dans le cadre de la compétence périscolaire et de l'Accueil de Loisirs déclaré, il est nécessaire de disposer du personnel salarié qualifié des associations sportives, notamment l'ASC Football et l'ASC Handball. Il est proposé au conseil municipal d'établir des conventions avec ces associations sportives pour la mise à disposition de leur salarié sur la base de 18 €/h.

➤ Vote Mise à disposition de personnel : Unanimité.

N. BOURDOUNE : Un parapheur est en train de circuler concernant les budgets que vous avez votés. Il vous est demandé de signer, même si vous avez voté contre.

VIE ASSOCIATIVE – SPORT :

- ASC Gym : demande de subvention exceptionnelle :

G. TEXIER : Actuellement en sommeil, l'association souhaite reprendre ses activités en septembre prochain. Dans cette perspective, l'association doit renouveler son matériel et sollicite une subvention exceptionnelle de 1 533 €.

N. BOURDOUNE : Il s'agit d'une association en sommeil qui redémarre, ce qui est plutôt bon signe.

G. TEXIER : Ce sont en majorité des filles.

➤ Vote subvention ASC Gym : Unanimité.

- ASC Omnisport : subvention de fonctionnement :

G. TEXIER : L'ASC Omnisport qui regroupe 11 clubs (Aviron, Boules, Boxe, CKC (Club de Canoë-Kayak), Football, Handball, Karaté, Rugby, Tennis, Tir et Gymnastique-en sommeil) sollicite une subvention de fonctionnement à hauteur de 32 000 €, qui est la subvention habituelle.

➤ Vote subvention ASC Omnisport : Unanimité.

- **Association Section sportive Handball : Demande de subvention :**

G. TEXIER : L'Association Section sportive Handball assure l'encadrement et la promotion du handball aux élèves du Lycée et du Collège de Clamecy en lien avec l'Education Nationale.

Jusqu'à juin 2024, Clamecy mettait un animateur sportif à la disposition de la section sportive. Celui-ci étant sur le départ, un nouveau montage est envisagé pour la rentrée prochaine. L'animateur sera recruté directement par la section sportive.

Il est proposé d'accorder une subvention de soutien à hauteur de 7 000 € pour le 2^{ème} semestre 2024. À compter du budget 2025, une subvention de 14 000 € sera proposée pour une année complète, l'équivalent du coût supporté par Clamecy pour la mise à disposition de l'animateur.

N. BOURDOUNE : Une précision, il ne s'agit pas de l'ASC Handball, mais de la section sportive qui accompagne les collégiens et les lycéens.

- Vote subvention section sportive handball : Unanimité.

- **Convention de mise à disposition de la salle de musculation de la piscine municipale :**

G. TEXIER : Il est souhaité la mise à disposition à titre gratuit de la salle de musculation de la piscine municipale au bénéfice de l'Association Sportive Clamecycoise de Musculation, à compter du 1^{er} septembre 2024. Une convention, sur une durée limitée (1 à 2 ans envisagés) devra être signée en ce sens afin d'encadrer cette mise à disposition. L'équipement nécessaire à la pratique sportive sera acquis par l'association. Le Conseil municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition à venir.

N. BOURDOUNE : Ce sera l'occasion pour celles et ceux qui le souhaitent de soulever de la fonte à la piscine à compter du mois de septembre.

- Convention de mise à disposition de la salle de musculation : Unanimité.

- **Amicale du Loup :**

L. DUQUE : Les 14 et 15 septembre prochains, l'Amicale du Loup organisera le 80^{ème} anniversaire de la libération de Clamecy en partenariat avec la Ville de Clamecy, la Société Scientifique et Artistique de Clamecy, le Lions Club et le Rotary club. L'Amicale du Loup sollicite une subvention. Clamecy apporte déjà un soutien administratif et technique. Il est également proposé un soutien financier via une subvention de 3 000 €.

N. BOURDOUNE : Ce sera une très belle manifestation sur deux jours qui aura lieu sur l'esplanade de la place des Fêtes. Il y aura un rassemblement de véhicules militaires de la Seconde Guerre mondiale, un bal populaire avec des musiques de l'époque.

- Vote subvention Amicale du Loup : Unanimité.

CULTURE :

- **Médiathèque François Mitterrand : demande de subvention DRAC pour de nouveaux aménagements :**

V. TAUPENOT : À la suite de la réorganisation des espaces de la Médiathèque François Mitterrand, la ville de Clamecy va solliciter une seconde subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Bourgogne Franche-Comté pour finaliser le projet, améliorer les conditions d'accès du public

à mobilité réduite et compléter l'aménagement de la ludothèque. La demande porte sur les éléments matériels suivants :

- Bac CD
- Canapé
- Table à langer
- Rampes PMR
- Ecran TV

Le montant des investissements s'établit à 4 826,52 € TTC. La demande de subvention auprès de la DRAC porterait sur 50 % du montant HT, soit 2 011,05 €. Le Conseil municipal doit se prononcer sur le projet présenté et autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possible.

➤ Vote demande subvention DRAC médiathèque : Unanimité.

- **Association Résistances d'hier et d'aujourd'hui : Désignation des membres du conseil municipal au Conseil d'administration de l'association :**

V. TAUPENOT : La constitution d'une association est en cours et va proposer des événements tout au long de l'année en lieu et place de la tenue d'un festival sur le format historiquement connu porté par la municipalité. La typologie d'événements est la suivante :

- Débats
- Conférences
- Projections

La première projection aura lieu le 22 juin au cinéma Casino en présence de Willy Pelletier, sociologue. Il y a lieu d'élire deux membres titulaires représentant la commune au Conseil d'administration de l'association. Actuellement, la commune de Clamecy a deux élus référents : Dominique GIRAULT et Kabirra KAVALLI. L'élection de ces élus est à confirmer, en proposant comme candidats Dominique GIRAULT et Kabirra CAVALLI.

J. GUIBERT : On ne prendra pas part au vote.

➤ Vote Désignation des membres du conseil municipal au Conseil d'administration de l'association Résistances d'hier et d'aujourd'hui : Unanimité (2 ne prennent pas part au vote).

- **Association Résistances d'hier et d'aujourd'hui : Demande de subvention :**

V. TAUPENOT : Une subvention est sollicitée à hauteur de 2 000 € pour l'organisation des événements tout au long de l'année.

➤ Vote Demande de subvention Association Résistances d'hier et d'aujourd'hui : Majorité (2 votes contre).

- **Musée d'Art et d'Histoire Romain Rolland : tarifs boutique musée**

V. TAUPENOT : Il est proposé au Conseil municipal de fixer le tarif du livre de Romain Rolland *Journal de Vézelay* pour la boutique du musée à 39 €. Ce prix se base sur le prix fixé en librairie.

➤ Vote Tarifs boutique musée : Unanimité.

- **Régie culturelle : modification de tarifs :**

N. BOURDOUNE : Un événement culturel va se dérouler le 24 août 2024, le concert exceptionnel à Clamecy d'un groupe électro qui a fait ses débuts ici et est actuellement mondialement connu : The Blaze. La salle polyvalente aura le plaisir d'accueillir The Blaze dont l'un des membres, Guillaume ALRIC, est originaire de Clamecy. Cela fait environ un an que l'on travaille à ce projet. On a pu en échanger lors des Nuits du rock 2023. Guillaume ALRIC est à l'origine de cette proposition de concert pour remercier la ville pour ses premiers pas de musicien qui lui ont permis d'avoir cette carrière. Ils sont actuellement en tournée mondiale et seront en Suisse la veille de notre concert avant un départ en Amérique du Sud. Leurs spectacles ont été captés par des télévisions nationales et internationales avec un visuel et une musique très intéressants. Accueillir ces artistes est une véritable opportunité pour Clamecy.

Une billetterie sera prochainement mise en place. Le Conseil municipal doit auparavant déterminer le prix des places. Le format est le suivant : le concert se tiendra dans la salle polyvalente, jauge de 1 200 personnes et sera *a minima* composé d'une première partie au concert de The Blaze et possiblement d'un after, qui est en cours de discussion. Le prix de vente proposé est de 42 € la place. Cela peut paraître cher pour un petit groupe local, mais c'est donné pour un groupe à renommée internationale où les places sont beaucoup plus chères que ce tarif. Ce concert sera intime pour des artistes qui se produisent habituellement devant plusieurs dizaines de milliers de spectateurs. Nous vous invitons à relayer cette information. Les places vont certainement être vendues très rapidement. Nous souhaitons en vendre un maximum aux habitants de Clamecy et du territoire puisque ce concert est d'abord pour eux. Merci à la presse de relayer l'information. Après la médiévale de l'année dernière, ce sera le moment fort de l'été qui sera sur une ambiance beaucoup plus festive avant la commémoration de la libération de Clamecy. En plus, cela mettra en valeur une infrastructure très importante, la salle polyvalente. Nous vous demandons d'accepter le prix des places à 42 €.

- Vote Modification de tarifs régie culturelle : Unanimité.

ENVIRONNEMENT :

- **Lycée Romain Rolland : convention de mise à disposition d'un terrain pour la création d'une aire fluviale éducative :**

D. GIRAULT : Il existe trois types d'aire éducative : terrestres, fluviales et maritimes.

Il s'agit d'une aire dans laquelle les élèves de la section SVT (Sciences de la Vie et de la Terre) du lycée Romain Rolland vont se livrer à une analyse du contexte biologique pour laquelle ils vont élaborer des projets avec une association agréée en matière d'environnement : la Société d'Histoire Naturelle d'Autun ainsi que l'Office de la biodiversité.

Très peu de contraintes pour la commune, puisqu'il s'agit d'une mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 8 000 m² partant des peupliers séparant le « parc des amoureux » situé en dessous de la MLAC jusqu'au club de canoë-kayak. La convention est pour trois ans. Nous restons propriétaires de la zone. Aucun aménagement ne peut être effectué sans notre accord.

- Vote Convention de mise à disposition d'un terrain au lycée : Unanimité.

- **Convention de vente et d'exploitation groupée de bois :**

D. GIRAULT : L'ONF (Office National des Forêts), chargé de la gestion des bois communaux, a conclu des contrats d'approvisionnements avec diverses entreprises. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de vente et d'exploitation groupée des bois provenant de la parcelle 37 pour 60 m³ de bois d'œuvre et 450 m³ de bois de chauffage. Les recettes minimales attendues sont de 8 433,50 €.

Je rappelle que la forêt est une richesse pour la commune. Nous payons l'ONF pour la gestion, les travaux mais le résultat des ventes est largement excédentaire par rapport aux coûts, tout en respectant la gestion de la forêt, qui est toujours en production. Cela signifie que le capital s'accroît tous les ans.

- Vote Convention de vente et d'exploitation groupée de bois : Unanimité.

RESSOURCES HUMAINES :

- **Cession de matériel à un agent :**

N. BOURDOUNE : Le Conseil municipal doit se prononcer sur la cession à un agent municipal d'un téléphone portable et d'un ordinateur, tous deux acquis en 2019 et obsolètes, pour un montant total de 150 €.

- Vote Cession de matériel à un agent : Unanimité.

INFORMATIONS AU CONSEIL :

N. BOURDOUNE : Trois points à communiquer dans le cadre de ces informations.

- **Autorisation de défendre la commune en justice : recours CCHNVY (Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne) :**

N. BOURDOUNE : Maître Mathilde MARIETTE a été mandatée pour défendre les intérêts de la commune de Clamecy dans les instances suivantes :

1) Requête présentée devant le Tribunal Administratif de Dijon par la CCHNVY visant à l'annulation de l'arrêté municipal prononçant une amende administrative de 1 500 euros à son encontre pour implantation d'un totem sur une parcelle communale sans déclaration préalable et sans autorisation écrite du Maire.

Il s'agit du fameux totem installé sur une parcelle privée de la commune sans notre autorisation. Je n'ai donc fait qu'appliquer le pouvoir de police sur les questions de propriété privée. La CCHNVY conteste au Tribunal Administratif par un recours auquel nous devons répondre.

2) Requête présentée devant le Tribunal Administratif de Dijon par la CCHNVY visant à l'annulation du titre de recette de 450,83 euros émis à son encontre pour la refacturation des frais de dépose du totem. Nous l'avons démonté, ce qui nous a coûté de l'argent et nous l'avons refacturé, comme nous y autorise la loi. Ils saisissent le Tribunal Administratif pour ces deux sujets. Ils ont leur avocat, nous avons le nôtre et le tribunal tranchera sur ces questions de droit.

- **Inondation :**

N. BOURDOUNE : Vous l'avez tous constaté. Même si nous avons été touchés et avons un certain nombre de sinistrés sur la commune (des caves, des rez-de-chaussée, etc.), il ne s'agit fort heureusement que de dégâts matériels. Il y a beaucoup moins de dégâts par rapport à d'autres communes nivernaises et les départements environnants.

À la suite des inondations, le gouvernement a mis en œuvre d'une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle accélérée et la convocation d'urgence de la Commission interministérielle chargée de statuer sur les demandes dès le 3 juillet 2024.

Dès le vendredi matin, je demandais à la Directrice Générale des Services Adjointe de contacter la Préfecture pour pouvoir engager cette procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Cette demande a été transmise et sera examinée en commission le 3 juillet.

Les sinistrés sont invités à présenter en mairie un descriptif des dommages subis avec un devis descriptif accompagné de photos et doivent faire une déclaration à leur assurance. Nous aurons le retour des services de l'État dans la semaine suivant le 3 juillet, si tout va bien.

Pour information, afin de nous assurer de cette reconnaissance, j'avais contacté dès jeudi soir les deux sénateurs, faute de députés, pour les alerter sur cette demande de dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle. L'un et l'autre m'ont répondu qu'ils soutiendraient notre demande au même titre que les autres communes concernées.

- **Acquisition d'œuvres :**

N. BOURDOUNE : L'info a fuité par la presse, mais je vous confirme que la commune est propriétaire des carnets d'aquarelles de Jean NEVEU-LEMAIRE qui sont les esquisses des fresques classées dans les locaux des bureaux administratifs de la SPCC (Société des Produits Chimiques de Clamecy). Nous les avons achetés pour 4 500 € + les frais de dossier, ce qui est largement en deçà de l'estimation de ces œuvres. Il faut parfois patienter pour faire bon usage de l'argent public. Les œuvres sont de très belle facture et une présentation sera organisée prochainement car il s'agit de patrimoine clamecycois.

J'ai eu l'information hier par la Délégation permanente de la Commission d'acquisition des musées qui a donné son feu vert pour une subvention sur cet achat. Nous avons demandé ce matin une subvention à hauteur de 1 987 € auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et de 1 988 € auprès de la DRAC par démarche simplifiée. L'acquisition est donc subventionnée à plus de 50 %. Ne pas enchérir à l'origine était une bonne chose, et non un loupé, mais une tactique pour acheter le moins cher possible.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclaré que la séance est levée.

Observations émises lors de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2024 :

Page 3, intervention de Madame MAILLARD, un chiffre manquant. Il faut lire « C'est normal puisque les recettes n'ont pas été à la hauteur des prévisions. 2 283 542 € sont manquants » et non « 2 283 42 € sont manquants. »

➤ Vote du Procès-Verbal du 26 juin 2024 : Unanimité.